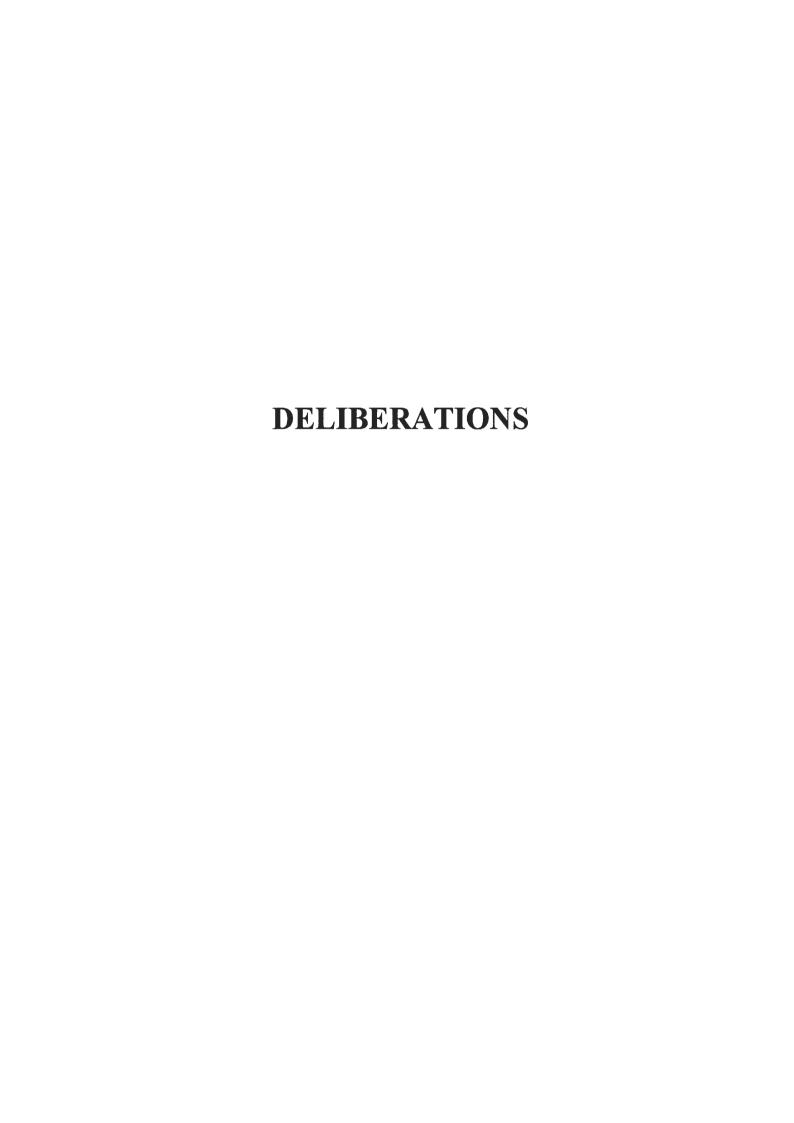


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2022/003

7 AVRIL 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2022



Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires	72			
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie		PROCURATIONS	conse	eillère communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère comm	, vice-presid	GRANET Thierry, vice-présid	dent	on the communication of the co
COINDEAU Lucien, conseiller commun	autaire, à BE	AUDET Hervé, conseiller con	nmur	nautaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller com	nunautaire, à	CHAZELLE Anne-Sophie, c	onsei	llère communautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère co	mmunautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à	ALLARD Pi	erre, président		
SADRY Benoit, conseiller communautai	re, à LACRO			
	EXC	******* USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère commur			LD	
22 ,	, .	*****		
		EXCUSÉS		
errice market and the same of				

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire
GERBAUD Alex, conseiller communautaire
MURA Laure, conseillère communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	10	0_

2022/052 – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES N°4 « GESTION DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECONOMIE CIRCULAIRE » ET N°8 « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE » MODIFICATION

REÇU EN PRECECTURE Le 08/04/2922 4/00/04/2023

99_DE-087-200059400-20220407-2022_052-DF

Considérant la délibération n° 2020/128 relative à la composition des commissions communautaires, dans le respect de l'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les démissions de Jean François DESRUE et Roland MAVEYRAUD, conseillers municipaux de Vayres,

Le président propose de modifier la composition de :

- la 4^{ème} commission communautaire « gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire » comme suit :
 - . suppléant : Michel COIFFIER en lieu et place de Roland MAVEYRAUD,
- la 8^{ème} commission communautaire « développement touristique » comme suit :
 - . titulaire : Michel BERLAND en lieu et place de Karine BOULESTEIX,
 - . suppléant : Mélanie ICHÉ en lieu et place de Bernard ROYER.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE les modifications de la composition de la 4ème commission communautaire « gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire » et de la 8ème commission communautaire « développement touristique », telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre All ARE DU THE

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président,

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS				
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents						
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires						
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain				
	_	*****				
PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******** EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD						
		****** EXCUSÉS				
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautair GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa		-				
KAKOTOMATILI A Voia, conseniere communa			Non	nbre de conseillers en exercice : 35		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/053 – TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} MAI 2022

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

99_DE-087-200059400-20220407-2022_053-00

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la modification d'un poste par rapport au budget,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la réussite à concours d'un agent,

Considérant le besoin en recrutement au budget des ordures ménagères,

A compter du 1er mai 2022, le président propose au conseil communautaire de créer :

- un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au budget principal,
- un poste d'adjoint technique à temps complet au budget des ordures ménagères.

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emplois pourvus	ЕТРТ	Dont temps non complet	Commentaires
BUDGET PRINCIPAL						T/LIVER	RAINING:
EMPLOIS PERMANENTS	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	T			1		
CABINET							
Collaborateur de Cabinet			1	1	1		Occupé par un contractuel
Directeur territorial	Administrative		1	0	0		1 création
Agenda 21							
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	С	1	1	1		
Accueil et Communication							
Rédacteur principal de 2ème classe	Administrative	В	1	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	В	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	С	2	1	0,8	1 à 28/35ème	
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	С	1	1	1	20/3301110	
Adjoint technique	Technique	С	1	0		28/35eme	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES						20.000	
Attaché principal	Administrative	A	1	1	1		Poste fonctionnel
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	В	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Administrative	С	1	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	С	1	0			
DIRECTION DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES	·						
Ingénieur principal	Technique	A	11	1	1		
Economie, immobilier et foncier							
Rédacteur	Administrative	В	1	1			Occupé par un contractuel
Adjoint administratif principal de 2e classe	Administrative	С	1	0			
Réserve naturelle							
Technicien	Technique	В	1	1	1		
Technicien principal 2ème classe	Technique	В	1	0	0		
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	Culturelle	С	2	2	2		
Adjoint du patrimoine	Culturelle	С	1	0			
Patrimoine							
Assistant de conservation du patrimoine et des pibliothèques de 2ème classe	Culturelle	В	1	0			

Assistant de conservation du	Culturelle	В	1	1	1		
patrimoine et des	Culturelle	D	1	1	1		
bibliothèques Adjoint du patrimoine	Culturelle	С	1	1	1		
Epicerie solidaire, aires	Culturence	Ü					
d'accueil							
Assistant socio-éducatif 2e	3.67.11	4	1	1	1		
classe	Médico-Sociale	A	1	1	1		
Adjoint technique principal	Tachnique	С	1	1	1		
1ere classe	Technique		1	,	,		
Adjoint technique principal	Technique	С	1	1 1	1		
2ème classe					2		
Adjoint technique	Technique	C	3	2	2		
Pôle loisirs							
Educateur des APS principal	Sportive	В	4	4	4		
1ère classe	H				<u> </u>	-	
Educateur des APS principal 2ème classe	Sportive	В	2	1	1		
Educateur des APS	Sportive	В	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème							
classe	Administrative	В	2	1	1		
Rédacteur	Administrative	В	1	0	0		
Adjoint administratif		0	1				
principal de 1ere classe	Administrative	С	1	0			
Adjoint administratif	Administrative	С	2	2	1,8	1 (28/35)	
principal 2ème classe					1,0	1 (20,55)	
Adjoint administratif	Administrative	С	2	0			
Agent de maîtrise	Technique	С	1	1	11		
Adjoint technique principal	Technique	С	2	2	2		
de 1ère classe	1						
Adjoint technique principal	Technique	С	7	4	3,8	1 (28/35)	
2ème classe							Poste à 28/35 ème
Adjoint technique	Technique	С	6	3	3	1 (28/35)	vacant
Adjoint d'animation principal		-		,	,		
de lere classe	Animation	С	1	1	1		
Adjoint d'animation principal	A = : 4 :	С	1	0	0		
de 2ème classe	Animation		ì	0			
		_				2 (17/35) 1	1 11 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Adjoint d'animation	Animation	С	7	6	5,06	(19,5/35) 1	1 disponibilité
						(15/35)	
Conservatoire				-			
Professeur d'enseignement	Culturelle	Α	1.	0			
artistique hors classe							Poste à 4,75/20
Professeur d'enseignement	Culturelle	Α	4	2	1,24	1 (4,75/20)	occupé par un
artistique	Culturelle		·				CDI
						1 (3/20) 1	
Assistant d'enseignement	Culturelle	В	13	12	7,92	(13/20)	
artistique principal 1ère	Cunturene	ь	13	12	1,,,,	1(9/20)	
classe						1(13,5/20)	
Assistant d'enseignement						3(10/20)	Poste à 5/20 ^{ème}
artistique principal 2ème	Culturelle	В	14	7	5,9	1(5/20) 1(8/20)	occupé par CDI
classe					1	1(15/20)	occupe par CDI
				-	†	2 (10/20)	
Assistant d'enseignement	Culturelle	В	4	1	0,75	et 1	
artistique	Calculotte				1,,,,,	(15/20)	
Adjoint administratif	A dual-1-44!	С	1	0	0		
principal 1ère classe	Administrative		1	U	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		
Adjoint administratif	Administrative	С	1	0			
principal 2e classe	1 Tallimistrative		<u> </u>				

Tourisme	Adjoint administratif	Administrative	С	1	1	T -		1
classe Animation B I I U U U U U U U U U U U U U U U U U		7 TOMMINISTRACT VO		-		<u> </u>		
Classe	Animateur principal de 2e	Animation	В	1	0	0		
Adjoint d'animation principal lere classe Adjoint d'animation principal 2eme classe Adjoint d'animation principal 2eme classe Adjoint administratif Administrative C		Animation	В	1	1	1		
Adjoint d'animation principal le re classe Animation C	Animateur	Animation	В	1	0	0		
24mc classe						†	1(28/35)	
DIRECTION DES		Animation	С	2	0			
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint administratif	Administrative	С	1	1	1		
Technique	SERVICES TECHNIQUES							
Votric Technique B	fonctionnel DST	1 ecnnique						
Technicien principal lère classe		Technique	A	1	1	1		
Classe								
Classe	classe	Technique	В	1	0	0		
Agent de maîtrise principal Technique C 3 1 1 Agent de maîtrise Technique C 3 1 1 Adjoint technique principal lêre classe Technique C 7 5 5 Adjoint technique principal 2eme classe Technique C 6 4 4 Adjoint technique principal lêre classe Technique C 2 2 2 Adjoint technique principal lêre classe Technique C 1 1 1 Adjoint technique principal lêre classe Technique C 2 1 1 Adjoint technique principal lêre classe Technique C 3 2 1 Adjoint technique Technique C 1 1 1 Adjoint technique Technique C 1 1 1 Bâtiments Adjoint technique Technique C 1 1 1 Ingénieur hors classe Technique A 1 0 0 <td>classe</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	classe							
Agent de maîtrise								
Adjoint technique principal lère classe Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique Technique C 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2								
Adjoint technique principal Technique C		Technique	С	3	1	1		
2ème classe Technique C 0 4 4 Adjoint technique Technique C 2 2 2 Parc auto Adjoint technique principal lêre classe Technique C 1 1 1 Adjoint technique principal 2eme classe Technique C 2 1 1 1 Adjoint technique Technique C 3 2 1	1ère classe	Technique	С	7	5	5		
Parc auto Adjoint technique principal Technique C	2ème classe							
Adjoint technique principal lere classe		Technique	С	2	2	2		
Per classe								
2ème classe Technique C 2 1 1 Adjoint technique Technique C 1 1 1 Adjoint technique Technique C 1 1 1 DIRECTION DES RESSOURCES RESSOURCES Ingénieur principal Technique A 1 0 0 Ingénieur principal Technique A 1 1 1 1 Service des Ressources humaines Administrative A 1 1 1 1 Service des Ressources humaines Adjoint administratif Administrative C 2 2 2 2 1 disponibilité Rédacteur Addinistrative C 2 2 2 2 1 disponibilité Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 1 Prévention, santé, sécurité Administrative C 1 1 1 1 Adjoint administratif Administrative C 1 <t< td=""><td>1ère classe</td><td>Technique</td><td>С</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td></td><td></td></t<>	1ère classe	Technique	С	1	1	1		
Bâtiments Adjoint technique Technique C 1 1 1 DIRECTION DES RESSOURCES RESSOURCES Ingénieur principal Technique A 1 0 0 Ingénieur principal principal classe Technique A 1 1 1 Service des Ressources humaines Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 Adjoint administratif Administrative C 2 2 2 2 1 disponibilité Rédacteur Administrative B 1 <td< td=""><td>2ème classe</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td></td<>	2ème classe					1		
Adjoint technique		Technique	С	3	2	1		
DIRECTION DES RESSOURCES Ingénieur principal Technique A 1 0 0 1 Ingénieur hors classe Technique A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1								
RESSOURCES Ingénieur principal Technique A		Technique	С	1	1	1		
Ingénieur principal Technique A								
Ingénieur hors classe Technique A 1 1 1 1 1 Service des Ressources humaines Adjoint administratif principal 2e classe Administrative C 2 2 2 2 1 disponibilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 1								
Service des Ressources humaines Adjoint administratif principal 2e classe Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1								
humaines Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 Adjoint administratif Administrative C 2 2 2 2 1 disponibilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 1 Prévention, santé, sécurité Administratif Image: Comptabilité administrati		Technique	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e classe Adjoint administratif Administrative C 2 2 2 1 disponibilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1								
principal 2e classe Adjoint administratif Administrative C 2 2 2 1 disponibilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 Prévention, santé, sécurité Adjoint administratif principal lere classe Administrative C 1 1 1 1 Adjoint administratif principal 2ème classe Administrative C 1 0 Comptabilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 1 Administrative C 1 0 Principal 2ème classe Administrative C 1 0 Principal 2ème classe Administrative C 1 0								
Rédacteur Administrative B 1 1 1 Prévention, santé, sécurité Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 Adjoint administratif principal 2ème classe Administrative C 1 0 0 Comptabilité C 1 1 1 1 Rédacteur Administrative B 1 1 1 1 Adjoint administratif Administrative C 1 0 1 0 0 Adjoint administratif principal de 2e classe Administrative C 1 0 0 0 0 0	principal 2e classe							
Prévention, santé, sécurité Adjoint administratif principal I ere classe Adjoint administratif principal 2ème classe Administrative C 1 1 1 1 1 2 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4				2	2	2		1 disponibilité
Adjoint administratif principal lere classe Adjoint administratif principal 2ème classe Administrative C 1 0 Comptabilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Administrative	В	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe Administrative C 1 0 Administrative C 1 0 Comptabilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1								
Principal 2ème classe Comptabilité Rédacteur Administrative B 1 1 1 Adjoint administratif Administrative C 1 0 III III Marchés publics Rédacteur Administrative B 1 0 Administrative C 1 0 III III Administrative C III III III III III III III	principal 1ere classe	Administrative	С	1	1	1		
Rédacteur Administrative B 1 1 1 Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 Marchés publics Image: Company of the principal de 2e classe Administrative B 1 0 Administrative C 1 0	Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	С	1	0			
Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 1 1	Comptabilité							
Adjoint administratif Administrative C 1 1 1 1 1	Rédacteur		В	1	1	1		
Marchés publics B 1 0 Rédacteur Administrative B 1 0 Adjoint administratif principal de 2e classe Administrative C 1 0	Adjoint administratif			1	1			
Rédacteur Administrative B 1 0 Adjoint administratif principal de 2e classe Administrative C 1 0								
Adjoint administratif principal de 2e classe Administrative C 1 0	Rédacteur	Administrative	В	1	0			
	Adjoint administratif							
	Adjoint administratif	Administrative	С	1	1	1		

Entretien							
Adjoint technique principal	m 1 ·			,	1		
2ème classe	Technique	С	3	1	1	4/35 ^{ème} ;	
Adjoint technique	Technique	С	7	4	2,74	22/35ème	
Magasin							
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	С	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	С	1	0			
DIRECTION DE LA							
REGLEMENTATION							
ADS					1		
Attaché	Administrative	A	1	1	11		
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	В	1	0	0		
Rédacteur	Administrative	В	1	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	С	1	1	1		
Agent de maitrise	Technique	С	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0		
Urbanisme							
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	В	2	1	1		
Rédacteur	Administrative	В	1	0	0		
Rédacteur principal de 2ème classe	Administrative	В	1				1 création
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	С	3	1	1		
Adjoint administratif	Administrative	С	3	1	1		
Sous-Total emplois			101	112	07.01		
permanents			191	113	97,81		
EMPLOIS NON							
PERMANENTS							
Cabinet ⁻							
Animateur de centre-ville	Administrative	Α	1	0			
Chef de projet petites villes de demain	Administrative	A	1	1			
Conseiller numérique	Technique	С	1	0			
Réserve Naturelle							
VTA astroblème	Administrative	В	1	1			
Sous-Total emplois non permanents			4	2			
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			195	115			
BUDGET ORDURES MENA	AGERES	n S To Link	A RUE		Alexans.		
EMPLOIS PERMANENTS							
Adjoint administratif	Administrative	С	2	2	2		
Adjoint administratif principal 2e classe	Administrative	С	1	1	1		
Technicien principal 1ère	Technique	В	1	1	1		
classe Agent de maîtrise principal	Technique	С	2	1	1		
Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	† i		
Adjoint technique principal				i -		1 (15 5 (25)	
lère classe	Technique	С	11	4	4	1 (17,5/35)	
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	С	11	7	6,5		
Adjoint technique	Technique	С	5	4	4		1 création
TOTAL BUDGET	1 comingue	<u>~</u>			_		
ORDURES MENAGERES			34	21	20,5		į.
BUDGET ANNEXE EAU	Marin Vietnam St						DESIGNATION NO.
EMPLOIS PERMANENTS							

Agent de maîtrise principal	Technique	С	1	1	1	
Adjoint technique principal lère classe	Technique	С	3	3	3	
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	С	1	0	0	
Adjoint technique	Technique	С	1	1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	С	1	0	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	Administrative	С	1	1	1	
Adjoint administratif	Administrative	С	1	0	0	
TOTAL BUDGET EAU		CW STEWN	9	6	6	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EMPLOIS PERMANENTS						
Technicien principal 1ère classe	Technique	В	1	1	1	
Technicien	Technique	В	1	0	0	
Agent de maîtrise principal	Technique	С	1	1	1	
Adjoint technique principal lère classe	Technique	С	1	1	1	
Adjoint technique principal de 2º classe	Technique	С	1	0	0	1 disponibilité
Adjoint technique	Technique	С	5	4	4	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Technique	С	1	0	0	
Adjoint administratif	Administrative	С	2	2	2	
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT			13	9	9	

Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE de créer à compter du 1er mai 2022
 - ✓ un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au budget principal,
 - ✓ un poste d'adjoint technique à temps complet au budget des ordures ménagères
- DECIDE de modifier le tableau des emplois ainsi qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1er mai 2022,
- DIT que les crédits seront constatés au budget concerné de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALL

PREFECTURE 1e 68/84/2022

Aggrés plant agueir à lagaire y sea

99_DE-007-200059400-20220407-2022_055-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS				
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents	_					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires	1					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain				
******* ******* ******* ******* ****						
CHAMINADE Fabrice, conseiller communau GERBAUD Alex, conseiller communautaire						
MURA Laure, conseillère communautaire						
MILOR Isabel, conseillère communautaire						
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère commu	unautair	e				
formant la majorité des membres en exercice			Nor	nbre de conseillers en exercice : 35		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	;	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/054 - DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES D'ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DE VIOLENCE, DE MENACES OU D'INTIMIDATION, DE DISCRIMITATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES CONVENTION AVEC LE CDG 87

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,

Considérant l'article 6 quater A de la loi modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menace ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements »,

Considérant le caractère obligatoire de ce dispositif pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre règlementaire, Considérant que ce nouveau dispositif peut être confié aux centres de gestion et qu'à à ce titre le CDG87 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande, pour un coût d'adhésion fixé à 3€ par agent présent dans la collectivité/établissement,

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG87 comporte 3 procédures : 1°- le recueil et le traitement par une cellule interne du CDG des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7i),

2°- l'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien, 3°- l'orientation vers les autorités compétences pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative,

De son côté, la collectivité s'engage à :

- informer ses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen,
- nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG87 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité,
- prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesure de sanction disciplinaire etc.),

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- AUTORISE le président à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le centre de gestion de la Haute-Vienne.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme. Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre Al ARD Co

Délibération publiée et certifiée exécutoire

ANE DU U

Le 8 avril 2022 Le Président

Pierre ALLAR

VRÉCU EN PREFECTUBE

le 08/04/2022

99_DE-087-200059400-20220407-2022_054-DS

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

			PRÉSENTS		
Prési	ident				
1 .	ALLARD Pierre				
Vice-	présidents				
2	LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3	DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4	DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Cons	eillers communautaires				
10	BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11	BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12	BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13	CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14	CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

4134	IOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p	_	PROCURATIONS	conce	sillère communautaire
ALIVI CHA	ZELAS Laurence, conseillère communauta	ire à	GRANET Thierry vice-présid	dent	smore communature
COIN	NDEAU Lucien, conseiller communautaire,	à BE	EAUDET Hervé, conseiller con	nmur	nautaire
DAU	VERGNE Frédéric, conseiller communauta	ire, à	A CHAZELLE Anne-Sophie, c	onsei	llère communautaire
DES	ROCHES Bernadette, conseillère communa	utair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
GRA	NET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR	D Pi	erre, président		
SAD	RY Benoit, conseiller communautaire, à LA	CRO	OIX Philippe, vice-président		
	1	FYC	******* USÉS REPRÉSENTÉS		
BAL	LAY Christine, conseillère communautaire,			D	

			EXCUSÉS		
	MINADE Fabrice, conseiller communautai	re			
	BAUD Alex, conseiller communautaire				
	A Laure, conseillère communautaire				
	OR Isabel, conseillère communautaire				
RAK	OTOMAHEFA Vola, conseillère communa	utair	e		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/055 – BUDGET GENERAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021 En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget général 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 968 778,11 €	5 430 974,68 €
Recettes	18 742 266,30 €	5 895 667,68 €
Résultat exercice	2 773 488,19 €	464 693,00 €
Résultat reporté	3 471 711,77 €	-763 361,03 €
Résultat cumulé	6 245 199,96 €	- 298 668,03 €

Restes à réaliser Dépenses : 2 283 915 €

Restes à réaliser Recettes : 1 149 218 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget général pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget général de la CCPOL avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget général de la CCPOL pour l'exercice 2021,
- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre AL

REÇUEN PREFECTURE

le 68/04/2022

Application again Educations

99_DE-067-200059400-20220407-2022_055-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
	_	*****		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice	_	PROCURATIONS	cone	eillère communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère communa	r-presid itaire à	GRANET Thierry, vice-prési	dent	cinore communature
COINDEAU Lucien, conseiller communautain	re, à BE	AUDET Hervé, conseiller cor	nmur	nautaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communa	utaire, à	CHAZELLE Anne-Sophie, c	onsei	illère communautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère commu			e-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA				
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à	LACK	******		
	EXC	USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautai			_D	

		EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communau	taire			
GERRALID Alex conseiller communautaire				

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire
GERBAUD Alex, conseiller communautaire
MURA Laure, conseillère communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/056 – BUDGET ORDURES MENAGERES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021 En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget ordures ménagères, pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous,

Exécution du budget ordures ménagères 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 994 531,18 €	242 293,76 €
Recettes	3 215 725,33 €	124 881,17 €
Résultat exercice	221 194,15 €	- 117 412,59 €
Résultat reporté	351 199,95 €	417 274,28 €
Résultat cumulé	572 394,10 €	299 861,69 €

Restes à réaliser Dépenses : 362 065 €

Restes à réaliser Recettes : 0 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ordures ménagères pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget ordures ménagères avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget ordures ménagères pour l'exercice 2021,
- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALI

REÇU EN PREFECTURE le 08/04/2022

Agricle Marin arguein F. Brood the county

99_DE-087-200059400-20220407-2022_056-D5

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD. Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien	l	
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
	-	******		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie,	_	PROCURATIONS	consi	eillère communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère comm	vice-presid unautaire, à	GRANET Thierry, vice-prési	dent	emere communactane
COINDEAU Lucien, conseiller communa	utaire, à BE	AUDET Hervé, conseiller con	nmur	nautaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller comm	iunautaire, à	CHAZELLE Anne-Sophie, c	onsei	llère communautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère con	nmunautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	e-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à A	LLARD Pi	erre, président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire	e, à LACRO			
	FYC	******* USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère communa			_D	
Di Libert i Omissine, conseniere commune				
		****** EXCUSÉS		
OTTAN (INTA DE E.I. '	. d. a. sta i na	LICOUDO		

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	Ď.	0

2022/057 – BUDGET SPANC
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget SPANC, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget SPANC 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 569, 69 €	0 €
Recettes	29 336,00 €	0 €
Résultat exercice	- 4 233,69 €	0€
Résultat reporté	23 339,55 €	21 829,02 €
Résultat cumulé	19 105,86 €	21 829,02 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD le président s'étant retiré, le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget SPANC avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget SPANC pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLAJ

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents			1	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

AN AGGRETA PORPAGNICA ANA		PROCURATIONS		oillàra communautaira
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie CHAZELAS Laurence, conseillère comm	, vice-presid	iente, a Claudine LA I HIERE,	cons dent	emere communautaire
COINDEAU Lucien, conseiller communications	iuliautalie, a autaire à RE	CAUDET Hervé conseiller con	nmiii	nautaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller comm	nunautaire. a	CHAZELLE Anne-Sophie. c	onsei	illère communautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère co	mmunautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	e-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à A	ALLARD Pi	erre, président	•	
SADRY Benoit, conseiller communautain	re, à LACRO	OIX Philippe, vice-président		
	EDV.C	****** USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère commun			D	
BALLA I CHIIstine, conseniere commun	autaire, repr		110	
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller comm	unautaire	EACUSES		
GERBAUD Alex, conseiller communaut				
MURA Laure, conseillère communautair				
MILOR Isabel, conseillère communautai				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère co	mmunautaii	те		
	,		Nor	nbre de conseillers en exercice : 35
formant la majorité des membres en exer-	cice.		*******	nbre de suffrages exprimés · 29

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	3	0

2022/058 - BUDGET ATELIER RELAIS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION **EXERCICE 2021**

> RECUEN PREFECTURE le 08/04/2022 Algerian Misse I begut an

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget atelier relais, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget atelier relais 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 224,30 €	90 657,21 €
Recettes	108 636,09 €	67 849.50 €
Résultat exercice	+ 84 411,79 €	- 22 807.71 €
Résultat reporté		730 476,84 €
Résultat cumulé	+84 411,79 €	- 753 284,55 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget atelier relais pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget ateliers relais avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget ateliers relais pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALL ROSECOL

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président.

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS					
Préside	nt				
1 AL	LARD Pierre				
Vice-pr	ésidents				
2 LA	CROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DU	JCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DA	RDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseil	lers communautaires				
10 BA	LESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BE	AUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BE	IGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CH	IABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CH	IAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

413400	OTED DODDICHES A Made vice of		PROCURATIONS	conce	aillère communautaire
ALMUS	STER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p LAS Laurence, conseillère communautai	resia ire à	GRANET Thierry vice-présid	dent	emere communaciane
COIND	EAU Lucien, conseiller communautaire,	à BE	AUDET Hervé, conseiller con	nmun	nautaire
DAUVE	ERGNE Frédéric, conseiller communauta	ire, à	CHAZELLE Anne-Sophie, co	onsei	llère communautaire
DESRO	CHES Bernadette, conseillère communa	utair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
GRANE	ET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR	D Pi	erre, président		
SADRY	Benoit, conseiller communautaire, à LA	CRO	OIX Philippe, vice-président		
	•	rvo	****** USÉS REPRÉSENTÉS		
RALLA	Y Christine, conseillère communautaire,			D	
D/ (DB/)	ar omismie, concernere communication,	р.			
******* EXCUSÉS					
	NADE Fabrice, conseiller communautain	re			
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire					
	Isabel, conseillère communautaire				
RAKOT	TOMAHEFA Vola, conseillère communa	utair	e		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	5	0

2022/059 – BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

REQUEN PREFECTURE

Le 08/04/2022

Approximate Floridation

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Lotissement l'Etang établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget Lotissement l'Etang 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat exercice	0 €	0 €
Résultat reporté	0 €	- 113 460,09 €
Résultat cumulé	0 €	- 113 460,09 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Lotissement l'Etang pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget Lotissement L'Etang avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget Lotissement l'Etang pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents			ii.	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien	1	
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
		****** PROCURATIONS		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, CHAZELAS Laurence, conseillère comm COINDEAU Lucien, conseiller communa DAUVERGNE Frédéric, conseiller comm DESROCHES Bernadette, conseillère cor GRANET Jean-Pierre, vice-président, à A SADRY Benoit, conseiller communautair	vice-présid unautaire, à utaire, à BE unautaire, à nmunautaire LLARD Pic	ente, à Claudine LATHIERE, GRANET Thierry, vice-prési AUDET Hervé, conseiller con a CHAZELLE Anne-Sophie, c e, à DARDILHAC Annie, vice erre, président	dent nmur onsei	nautaire Ilère communautaire
BALLAY Christine, conseillère communa		******* USÉS REPRÉSENTÉS ésentée par KULIG ROMUAI	_D	
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller commu	mantaire			

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

qualité.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/060 – BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

REÇU EN PREFECTURE

Aspendent between Theoret (Note 99_08-097-200089400-20220407-2022_080-00 En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Lotissement les Rochers établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget Lotissement les Rochers 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	31 616,46 €	16 233,23 €
Recettes	31 616,46 €	15 383,23 €
Résultat exercice	0 €	- 850,00 €
Résultat reporté	0 €	0€
Résultat cumulé	0 €	- 850,00 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Lotissement les Rochers pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget Lotissement les Rochers avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget Lotissement les Rochers de Saillat pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

	_	PROCURATIONS		***
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vid	ce-présid	lente, à Claudine LATHIERE,	cons	eillere communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère communa COINDEAU Lucien, conseiller communauta				agutaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller commun	autaire.	CHAZELLE Anne-Sophie. c	onsei	llère communautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère comm	unautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALL			1	
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à				

BALLAY Christine, conseillère communauta		USÉS REPRÉSENTÉS	n	
BALLAY Christine, conseniere communaut	ane, repr	esentee pai KOLIO KOMOAI	J.D	
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communa	utaire	EACUSES		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire				
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère comm	nunautaii	re		
			NT-	shua da aonacillare en escarcios
formant la majorité des membres en exercice			INOP	nbre de conseillers en exercice : 35

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	;	35
Nombre de suffrages exprimés		29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/061 – BUDGET ZIAC DE LA VERGNE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021 En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget ZIAC de la Vergne 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat exercice	0 €	0 €
Résultat reporté	0 €	- 167 855,42 €
Résultat cumulé	0 €	- 167 855,42 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget ZIAC de la Vergne avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARI

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires	10.0				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain			
	_	*****			
PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******** EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD ******** EXCUSÉS					
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai	re				
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire					
MILOR Isabei, conseillere communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	utair	e			

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	;	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/062 – BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE BOISSE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

> REQUEN PREFECTURE 1e 00/04/2022

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget Zone d'Activités de Boisse 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 293 898,24 €	2 789 451,57 €
Recettes	2 293 898,24 €	2 241 860,17 €
Résultat exercice	0 €	- 547 591,40 €
Résultat reporté	0 €	- 1 241 860,17 €
Résultat cumulé	0 €	- 1 789 451,57 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président, Pierre ALLARI

> REÇU EN PREFECTURE le 08/64/2622

461 h 244m japonin F Louist-Logica 88_PE-887-20068400-20220407-2022_052-pE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session

ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre	ALL	ARD, Président.					
		PRÉSENTS					
Président							
1 ALLARD Pierre							
Vice-présidents		a de la companya de					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry			
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier			
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien					
Conseillers communautaires	W1		er:				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry			
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald			
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa			
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine			
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain					
	,	*****					
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p		PROCURATIONS lente, à Claudine LATHIERE	conse	eillère communautaire			
CHAZELAS Laurence, conseillère communauta	nesid iire. à	GRANET Thierry, vice-présid	dent				
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire,	àBE	EAUDET Hervé, conseiller con	nmun	nautaire			
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communauta	aire, à	à CHAZELLE Anne-Sophie, c	onsei	llère communautaire			
DESROCHES Bernadette, conseillère communa	utair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente			
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR	D Pi	erre, président					
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA	1CK (
	******* EXCUSÉS REPRÉSENTÉS						
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD							

EXCUSÉS							

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/063 - BUDGET EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION **EXERCICE 2021**

> RECUEN PREFECTURE le 08/64/2022

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget eau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget eau 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 893 713,41 €	125 477,23 €
Recettes	2 108 528,97 €	398 624,64 €
Résultat exercice	214 815,56 €	273 147,41 €
Résultat reporté	256 245,82 €	754 640,44 €
Résultat cumulé	471 061,38 €	1 027 787,85 €

Restes à réaliser Dépenses : 96 222 € €

Restes à réaliser Recettes : 0 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget eau avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget eau pour l'exercice 2021,
- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARI

Délibération publiée et certifiée exécutoire

REÇU EN PREFECTURE le 08/04/2022

Appealed the secretary and a first about 99_DE-63**7-2**00659406-20220407-2622_630-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

orai	naire, sous la présidence de Monsieur Pierre A				
			PRÉSENTS		
7 - 1	ésident				
1	ALLARD Pierre				
Vic	ce-présidents	i			
2	LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3	DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4	DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Co	nseillers communautaires				
10	BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11	BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12	BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13	CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14	CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

	A COURTED TO DEPLOYING A COURTED A COURTED TO THE C	_	PROCURATIONS		aillàra communautaira
AL	MOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p AZELAS Laurence, conseillère communauta	resid	ente, a Claudine LA I HIERE,	COIIS dent	amere communatione
CC	INDEAU Lucien, conseiller communautaire,	11 6, a	CAUDET Hervé conseiller cor	nmur	nautaire
DA	AUVERGNE Frédéric, conseiller communautante,	aire. à	CHAZELLE Anne-Sophie, c	onsei	llère communautaire
DE	SROCHES Bernadette, conseillère communa	utair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
	ANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR			_	
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président					

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS					
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
****** EXCUSÉS					
EACUSES					

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire
GERBAUD Alex, conseiller communautaire
MURA Laure, conseillère communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	;	35
Nombre de suffrages exprimés	:	29
Votes pour	:	29
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/064 - BUDGET ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget assainissement de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget assainissement 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 782 258,31 €	696 320,31 €
Recettes	1 978 066,07 €	954 240,21 €
Résultat exercice	195 807,76 €	257 919,90 €
Résultat reporté	282 893,10 €	250 715,57 €
Résultat cumulé	478 700,86 €	508 635,47 €

Restes à réaliser Dépenses : 127 061 €

Restes à réaliser Recettes : 15 557 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence d'Alain FAVRAUD, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus,
- CONSTATE la concordance du compte administratif du budget assainissement avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021,
- APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2021,
- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALL

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLAI

REÇÚ EN PREFECTURE Le 68/84/2022

liftigi fil sedante lagrania di danzalina i il

99_DE-087-200059400-20220407-2022_054-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

A COMPANY TO PROPERTY OF THE COMPANY TO THE COMPANY		PROCURATIONS		2113 - a communication
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p CHAZELAS Laurence, conseillère communauta	resid	ente, a Claudine LA I HIERE,	conse dent	emere communautaire
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire,				autaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communauta				
DESROCHES Bernadette, conseillère communa				
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR			•	
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA	CRO	OIX Philippe, vice-président		

BALLAY Christine, conseillère communautaire,		USÉS REPRÉSENTÉS	D	
BALLAY Christine, conseniere communautaire,	repr	esentee par Kollo Komoal	עו	
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautain	re	EACUSES		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire				
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	utair	e		
		1	Non	nbre de conseillers en exercice : 35
formant la majorité des membres en exercice			4 1011	

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	ŝ	0

2022/065 - BUDGET GENERAL
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget général de l'exercice 2021,

BEÇU EN PREFECTURE Le 88/84/2822 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	3 471 711,77 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 763 361,03 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	464 693,00 €
Solde d'exécution cumulé	- 298 668.03 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	2 283 915 €
Recettes d'investissement	1 149 218 €
Solde	- 1 134 697 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 298 668,03 €
Rappel du solde des RAR	- 1 134 697,00 €
Total	- 1 433 365,03 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	 2 773 488,19 €
Résultat antérieur	3 471 711, 77 €
Total avant affectation	6 245 199.96 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général, comme suit :

1) Affectation article 1068

(financement de la section d'investissement) 1 433 365,03 \in 2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2022) 4 811 834,93 \in

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022)

- 298 668,03

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publice et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLA

REÇU ÉN PREFECTURE le 88/94/2822 Million o servi à longiture...

99_DE-667-200059400-20220407-2022_055-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS						
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents						
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires						
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain				

PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******** EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD ***********************************						
EXCUSÉS						
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire						
GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire						
MILOR Isabel, conseillère communautaire						
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire						

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés		30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/066 - BUDGET ORDURES MENAGERES AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget ordures ménagères de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRI	Ŀ.
--------------	----

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	351 199,95 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	417 274,28 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	- 117 412,59 €
Solde d'exécution cumulé	299 861,69 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	362 065 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	362 065 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	299 861,69 €
Rappel du solde des RAR	- 362 065,00 €
Total	- 62 203,31€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	221 194,15 €
Résultat antérieur	351 199,95 €
Total avant affectation	572 394,10 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ordures ménagères, comme suit :

	beenon as remembered as causes of an	es menageres, comme sait.
1) Affectation article 1064 (réserves r	réglementées)	9 909,00 €
(plus value de cessions)		
2) Affectation article 1068		
(financement de la section d'investiss	ement)	52 294,31 €
3) Reste sur excédent de fonctionnem	ent à reporter	
(report ligne 002 budget primitif 2022	2)	510 190,79 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022)

299 861,69 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLA

Délibération publiée et certifiée exécutoire

EANE DU LI

Le 8 avril 2022

Le Président, Pierre ALLARO

REÇU EN PREFECTURE le 08/04/2022

Augstradien og ern E begitteren ni

99_DE-087-200059400-20220407-2022_056-DF

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents			ž.		
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain			
******* PROCURATIONS					
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******* EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
,	•	*****			
		EXCUSÉS			
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautair GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire					
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	utair	e			

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/067 – BUDGET SPANC
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants,

PO	UR	MEMOIRE	
----	----	----------------	--

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	23 339,55 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	21 829,02 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Solde d'exécution de l'exercice	0 €
Solde d'exécution cumulé	21 829,02 €
DECEDE A DELA TORRA ANTAGAMA	
RESTES A REALISER AU 31/12/21	
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Rappel du solde d'exécution cumulé	21 920 02 0
Rappel du solde des RAR	21 829,02 €
Total	0 €
Total	21 829,02 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	- 4 233,69 €
Résultat antérieur	23 339,55 €
Total account official dis	20 000,000

Après délibération,

Total avant affectation

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget SPANC, comme suit

1) Affectation article 1068

(financement de la section d'investissement) $0 \in$

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2022) 19 105,86 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement

(report ligne 001 budget primitif 2022) 21 829,02 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

19 105,86 €

Pierre ALLARI

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLARD



Apple Marriagenia Edigenturia.

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
		****** PROCURATIONS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire	ire, à à BE aire, à utaire D Pie ACRO EXC	GRANET Thierry, vice-présic AUDET Hervé, conseiller con A CHAZELLE Anne-Sophie, c e, à DARDILHAC Annie, vice erre, président DIX Philippe, vice-président ******* USÉS REPRÉSENTÉS	dent nmur onsei e-prés	nautaire Ilère communautaire
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai GERBAUD Alex, conseiller communautaire	10			
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communi	autair	e		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/068 – BUDGET ATELIERS RELAIS AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget ateliers relais de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

POU	JR	MEMOIR	E
-----	----	---------------	---

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 730 476,84 €
·	,
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Solde d'exécution de l'exercice	- 22 807,71 €
Solde d'exécution cumulé	- 753 284,55 €
	,
RESTES A REALISER AU 31/12/21	
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 753 284,55 €
Rappel du solde des RAR	0 €
Total	- 753 284,55 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	84 411,79 €
Résultat antérieur	0 €
Total avant affectation	84 411,79 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ateliers relais, comme suit :

1) Affectation article 1068

(financement de la section d'investissement) 84 411,79 € 2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2022)

0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022)

- 753 284,55 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Oceano du Limousin,

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARD



Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
	-	*****		
PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******* EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD ******* EXCUSÉS CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire				
GERBAUD Alex, conseiller communautaire				
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère commun	autaii	re		
formant la majorité des membres en evergice			Non	nbre de conseillers en exercice : 35

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	;	0

2022/069 – BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget Lotissement l'Etang de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 113 460.09 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	0 €
Solde d'exécution cumulé	- 113 460,09 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 113 460,09 €
Rappel du solde des RAR	0 €
Total	- 113 460,09 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	0 €
Résultat antérieur	0 €
Total avant affectation	0 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Lotissement l'Etang, comme 1) Affectation article 1068	suit :
(Financement de la section d'investissement) 2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	}
(report ligne 002 budget primitif 2022)	}

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022) - 113 460,09 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Pour Ceans du Limousin,

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARI



Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS				
Président		RESERVIS		
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien	ĺ	
Conseillers communautaires		,		
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		

PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******* EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD ******** EXCUSÉS CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire				
GERBAUD Alex, conseiller communautaire				
MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	utaiı	-e		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/070 - BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget Lotissement les Rochers de l'exercice 2021,

 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE	PO	DUR	MEN	MOIRE
--------------	----	-----	-----	-------

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	- 850,00 €
Solde d'exécution cumulé	- 850,00 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 850,00 €
Rappel du solde des RAR	0 €
Total	- 850,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

RESCEINT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER	
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat antérieur	0 €
Total avant affectation	0 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Lotissement les Rochers, comme suit :

1) Affectation article 1068	
(financement de la section d'investissement)	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	
(report ligne 002 budget primitif 2022)	0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022)

- 850,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

POEANE DU U

UTÉ DE COA

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE le 08/04/2022

Apple than Appen (English Assa) 99_05-067-200059400-20220407-2022_070-05

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

ésident		PRÉSENTS		
ALLARD Pierre				
ce-présidents			н	
LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
nseillers communautaires				
BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain	ļ	

Modern Poppidies A. Mada dis	-	PROCURATIONS	2020	oillère communautaire
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président				
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire				
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire				
ESROCHES Bernadette, conseillère commu	nautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	e-prés	idente
RANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA				
DRY Benoit, conseiller communautaire, à	LACK	21X Philippe, vice-president		
	EXC	USÉS REPRÉSENTÉS		
LLAY Christine, conseillère communautai	re, repr	ésentée par KULIG ROMUAI	LD	

		EXCUSÉS		
IAMINADE Fabrice, conseiller communau	taire			
RBAUD Alex, conseiller communautaire				
URA Laure, conseillère communautaire LOR Isabel, conseillère communautaire				
AKOTOMAHEFA Vola, conseillère commu	ınautaiı	re		
·			Non	nbre de conseillers en exercice : 35
mant la majorité des membres en exercice.			***************************************	nbre de suffrages exprimés : 30

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/071 – BUDGET ZIAC DE LA VERGNE AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget ZIAC de La Vergne de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE Excédent de fonctionnement antérieur reporté Déficit d'investissement antérieur reporté	0 € - 167 855,42 €	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21		
Solde d'exécution de l'exercice	0 €	
Solde d'exécution cumulé	0 €	
RESTES A REALISER AU 31/12/21		
Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	0 €	
Solde	0 €	
Solde	0 €	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2	T	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0 €	
Rappel du solde des RAR	0 €	
Total	0€	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	0 €	
Résultat antérieur	0 €	
Total avant affectation	0 €	
9		
Après délibération,		
- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ZIAC de 1) Affectation article 1068	La Vergne, comme	suit :
(financement de la section d'investissement) 2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	0 €	
(report ligne 002 budget primitif 2022)	0 €	
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement		
(report ligne 001 budget primitif 2022)	- 167 855,42 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Quéane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

			PRĖSENTS		
Président					
1 /	ALLARD Pierre				
Vice-	présidents				
2 I	LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 I	DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 I	DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Cons	eillers communautaires		,		
10 H	BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 I	BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 H	BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 (CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 (CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
		_	*****		
PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ***********************************					
EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
****** EXCUSÉS					
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire					
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire					
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire					

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/072 – BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE BOISSE AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget de la Zone d'Activités de Boisse de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

POUR	MEMOIRE
-------------	----------------

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 1 241 860,17 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Solde d'exécution de l'exercice	- 547 591,40 €
Solde d'exécution cumulé	- 1 789 451,57 €
RESTES A REALISER AU 31/12/21	
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 1 789 451,57 €
Rappel du solde des RAR	0 €
Total	- 1 789 451,57 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	

Après délibération,

Résultat de l'exercice

Total avant affectation

Résultat antérieur

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de la Zone d'Activités de Boisse, comme suit

1) Affectation article 1068

(financement de la section d'investissement)

0 €

0 €

0 €

0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2022)

0€

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022)

- 1 789 451,57 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte scéane du Limousin,

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le 8 avril 202. Le Président,

Pierre ALLARI



नेहा के और सहस्रक है जिल्लाक हुए। 99_SE-087-200059400-20220407-2022_072-0ह

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents	1911		ıt	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain	ļ	
		****** PROCURATIONS		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******** EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD *********				
CVVV CVV DD D I		EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communauta GERBAUD Alex, conseiller communautaire	iire			
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère commun	nautai	re		
formant la majorité des membres en exercice.			Commission of the	nbre de conseillers en exercice : 35 nbre de suffrages exprimés : 30

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/073 – BUDGET EAU
AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget eau de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

PO	UR	MEMOIRE	

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	256 245,82 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	754 640,44 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	 273 147,41€
Solde d'exécution cumulé	1 027 787,85 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	96 222 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	96 222 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	1 027 787,85 €
Rappel du solde des RAR	- 96 222,00 €
Total	931 565,85 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	214 815,56 €
Résultat antérieur	256 245,82 €
Total avant affectation	471 061,38 €

Après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement budget eau, comme suit :

1) Affectation article 1068

(financement de la section d'investissement) $0 \in$

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2022) 471 061,38 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement

(report ligne 001 budget primitif 2022) 1 027 787,85 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de

communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLAR

REÇU EN PREFECTURE Le 68/64/2022

Application acres (Floridae). 99_95-067-260059400-20220407-2022_079-05

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires			2	
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain		
	H)	*****		
		PROCURATIONS		. 1113
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p	resid	ente, à Claudine LA I HIERE,	conse	emere communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère communauta COINDEAU Lucien, conseiller communautaire,	are, a	CAUDET Hervé conseiller con	nmıır	nautaire
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire,	a DI	CHAZELLE Anne-Sonhie of	onsei	lière communautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère communa	utair	e. à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR	D Pi	erre, président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA	ACRO	OIX Philippe, vice-président		

		USÉS REPRÉSENTÉS	_	
BALLAY Christine, conseillère communautaire	, repr	ésentée par KULIG ROMUAL	LD	

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai	ire	EXCUSÉS		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire	116			
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	autaii	re		
			Nor	nbre de conseillers en exercice : 35

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/074 - BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants,

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	282 893,10 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	250 715,57 €
	,
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Solde d'exécution de l'exercice	257 919,90 €
Solde d'exécution cumulé	508 635,47 €
DECOMPOS A PROPERTY OF THE PRO	
RESTES A REALISER AU 31/12/21	
Dépenses d'investissement	127 061 €
Recettes d'investissement	15 557 €
Solde	- 111 504 €
DECOIN DE CONTROL DE LA CONTRO	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	
Rappel du solde d'exécution cumulé	508 635,47 €
Rappel du solde des RAR	- 111 504,00 €
Total	397 131,47 €
DECLIF TAT DE BONOBIONIDADE A A DOS CORRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	195 807,76 €
Résultat antérieur	282 893 10 €

Après délibération,

Total avant affectation

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget assainissement, comme suit :

1) Affectation article 1068

(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2022) 478 700,86 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement

(report ligne 001 budget primitif 2022) 508 635,47 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

282 893,10 €

478 700,86 €

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

CEANE DU LE

Le 8 avril 2022

Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE le 08/04/2022 केश और ओहाम बसुरक्षित है कि अस्त्र स्टब्स्

99_DE-087-200059400-20220407-2022_074-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

DDECEMPO				
Président		PRÉSENTS		
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents	1 5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
2 LACROIX Philippe			9	LEKIEFS Didier
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didiei
4 DARDILHAC Annie	[7	HABRIAS Fabien	l	
Conseillers communautaires			f I	·
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal		GOURAUD Thierry
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard		KULIG Romuald
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège		LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LATHIERE Claudine
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	FAVRAUD Alain	l	
		****** PROCURATIONS		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p CHAZELAS Laurence, conseillère communauta COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, DAUVERGNE Frédéric, conseiller communaut DESROCHES Bernadette, conseillère communa GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAF SADRY Benoit, conseiller communautaire, à La BALLAY Christine, conseillère communautaire	nire, à BI aire, a autaire, a utaire ACRO	GRANET Thierry, vice-présice AUDET Hervé, conseiller con CHAZELLE Anne-Sophie, co e, à DARDILHAC Annie, vice erre, président DIX Philippe, vice-président ******* CUSÉS REPRÉSENTÉS	dent nmur onsei -prés	nautaire Ilère communautaire
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communauta	ire			
GERBAUD Alex, conseiller communautaire				
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère commun	antai	re		
KAKOTOWATEFA Voia, conseniere commun	uutal.	10		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/075 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil communautaire 2021/214 en date du 28 septembre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Considérant que, dans le cadre de la M57, le règlement budgétaire et financier est facultatif pour les communes et leurs EPCI mais qu'il devient obligatoire lorsqu'ils adoptent le référentiel M57 en vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi NOTRe,

Considérant que ce règlement précise les principales règles auxquelles la collectivité doit se conformer. Pour faciliter l'adoption du référentiel M57, le premier règlement budgétaire et financier peut être limité aux seules exigences fixées par l'article L. 5217-10-8 du CGCT,

À ce titre, il doit obligatoirement préciser les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, en particulier les règles relatives à leur caducité, les modalités de report des crédits de paiement y afférents et d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (article L.5217-10-8 du CGCT). D'une manière générale, il peut aussi préciser le cadre de la gestion budgétaire et financière de la collectivité.

Le règlement budgétaire et financier permet notamment de :

- décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés;
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- préciser les règles en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Afin de répondre à nos obligations règlementaires, il est proposé au conseil communautaire d'adopter dans un premier temps un règlement budgétaire et financier précisant principalement les modes de gestion des autorisations de programme et d'engagement, ainsi que le cadre budgétaire global. Ce règlement pourra par la suite être complété et amendé pour tenir compte du cadre de gestion budgétaire et financier particulier de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président, Pierre ALLARI

POL) ®

le 08/04/2022

99_DE-087-200059400-20220407-2022_75-D

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires		4		
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine

ALMOSTED DODDICHES A M. ' '	_	PROCURATIONS	0000	allàra gammungutaira
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p CHAZELAS Laurence, conseillère communauta	iresia	GRANET Thierry vice-prési	cons lent	emere communautane
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire,				nautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère communa	utair	e. à DARDILHAC Annie, vice	-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR	D Pi	erre, président	•	
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA	ACRO	OIX Philippe, vice-président		
		****** USÉS REPRÉSENTÉS		
			D	
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD				
		****** EXCUSÉS		
 CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai	re	LACOSES		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire				
MURA Laure, conseillère communautaire				
MILOR Isabel, conseillère communautaire				
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	autair	e		

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

2022/076 - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 612-12, Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 24 février 2022,

Vu le rapport de la Commission des Finances réunie le 14 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif présenté par M le Président,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ADOPTE les budgets primitifs 2022 pour le budget général et les budgets annexes résumés comme suit :

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 027 915 €	23 027 915 €
Investissement	10 815 544 €	10 815 544 €
Total	33 843 459 €	33 843 459 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	27
Votes contre	:	3
Abstentions	:	0

BUDGET ODURES MENAGERES

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 708 417 €	3 708 417 €
Investissement	532 140 €	532 140 €
Total	4 240 557 €	4 240 557 €

	_	
Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	27
Votes contre	:	3
Abstentions	•	0

BUDGET EAU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 622 509 €	2 622 509 €
Investissement	1 624 496 €	1 624 496 €
Total	4 247 005 €	4 247 005 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	27
Votes contre	:	3
Abstentions	:	0

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 653 006 €	2 653 006 €
Investissement	1 807 908 €	1 807 908 €
Total	4 460 914 €	4 460 914 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	27
Votes contre	:	3
Abstentions	:	0

BUDGET SPANC

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 105 €	44 105 €
Investissement	21 829 €	21 829 €
Total	65 934 €	65 934 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

BUDGET ATELIER RELAIS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	162 000 €	162 000 €
Investissement	962 660 €	962 660 €
Total	1 124 660 €	1 124 660 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

BUDGET ZIAC DE LA VERGNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 216 €	80 216 €
Investissement	170 806 €	170 806 €
Total	251 022 €	251 022 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	8	0

BUDGET ZA DE BOISSE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 691 052 €	2 691 052 €
Investissement	4 774 004 €	4 774 004 €
Total	7 465 056 €	7 465 056 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	27
Votes contre	:	0
Abstentions	10	3

BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS DE SAILLAT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 230 €	18 230 €
Investissement	9 540 €	9 540 €
Total	27 770 €	27 770 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	113 461 €	113 461 €
Investissement	113 461 €	113 461 €
Total	226 922 €	226 922 €

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	÷	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLAR

REQUEN PREFECTURE le 68/64/2022

Agriplantiano depende Filance de teorie

\$9_DE-637-200059400-20220407-2022_76-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents			w	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine
	1	****** PROCURATIONS		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-			conse	eillère communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère communaut	aire, à	GRANET Thierry, vice-prési	dent	
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire	, à BE	EAUDET Hervé, conseiller cor	nmur	nautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère commun			e-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA				
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à L	ACR(DIX Philippe, vice-president		
	EXC	******* USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD				
		40 40 40 40 40 40 40		

EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	•	0

2022/077 – BUDGET GENERAL CONSTITUTION DE PROVISIONS SUITE A L'OUVERTURE DE CONTENTIEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-2 stipulant qu'une provision doit obligatoirement être constituée par délibération dès l'ouverture d'un contentieux en premier instance, Considérant la requête déposée par la SCI des Consuls auprès du tribunal administratif de Limoges visant à condamner la communauté de communes à lui verser la somme de 104 000 €,

REQUEN PREFECTURE

Je 86/84/2022

Considérant la requête déposée par les Consorts Halimi auprès du tribunal administratif de Limoges visant à condamner la communauté de communes à leur verser la somme de 6 000 €,

Considérant que l'ouverture de ces contentieux représente un risque de condamnation d'un montant total de 110 000 €,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE de constituer une provision sur le budget général à hauteur de 110 000 € suite à l'ouverture d'un contentieux en première instance avec la SCI les Consuls et les Consorts Halimi,
- DIT que les crédits seront prévus à l'article 6815 du budget général,
- DIT que les provisions pourront être reprises en cas de condamnation ou si elles devenaient sans objet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARI

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARI

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

	PRÉSENTS	
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		wy
2 LACROIX Philippe	5 CALENDREAU Laëtitia	8 GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6 VOUZELLAUD Raymond	9 LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7 HABRIAS Fabien	l
Conseillers communautaires		***
10 BALESTRAT Yoann	15 CLUZEAU Pascal	20 FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16 COQUILLAUD Edouard	21 GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17 COUCAUD Nadège	22 KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	24 LATHIERE Claudine

PROCURATIONS

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

****** EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	27
Votes contre	:	3
Abstentions	:	0

2022/078 – BUDGET ANNEXE ZA DE BOISSE VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions l'opération d'aménagement de la zone d'activités de Boisse retracée dans le budget annexe correspondant,

Considérant que la collectivité a souscrit un prêt relais pour le financement des travaux d'aménagement qui arrive à échéance,

REQUEN PREFECTURE

1e 88/84/2822

46(5)-36-24-665-5-1-5-7-6-2-2-2-2-78-DE-087-200594-00-2022-0407-2022-078-DE

Considérant que des lots restent encore à vendre, créant ainsi un décalage dans le temps entre les recettes générées et le remboursement du prêt relais,

Il est proposé, afin de permettre l'équilibre budgétaire du budget annexe, de verser une avance remboursable à hauteur de 2 281 052 €,

Compte tenu de ces éléments, Le conseil communautaire, Après délibération,

- APPROUVE le versement par le budget général d'une avance remboursable au budget annexe ZA de Boisse pour un montant de 2 281 052 €,
- DIT que l'avance sera remboursée au fur et à mesure des ventes réalisées et de l'enregistrement des recettes correspondantes,
- DIT que le montant de l'avance remboursable sera porté au débit du compte 27638 du budget général et au crédit du compte 168741 du budget annexe ZA de Boisse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLAR

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
résident		FRESENTS		
ALLARD Pierre				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
ice-présidents 2 LACROIX Philippe	1 5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
2001	0	HABRIAS Fabien	′	EERIEI 5 Didici
DARDILHAC Annie	1 '	HABRIAS Fableii	L	
onseillers communautaires				DANDALID AL.
0 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	ı	FAVRAUD Alain
1 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
2 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	
3 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane		LANNETTE MICHAUT Vanessa
4 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	∥ 24	LATHIERE Claudine
	_	*****		
LMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-		PROCURATIONS	0000	aillàra communautaire
HAZELAS Laurence, conseillère communaut	presid	GRANET Thierry vice-prési	dent	cincie communaciane
OINDEAU Lucien, conseiller communautaire	anc, a e. à BF	EAUDET Hervé, conseiller cor	nmur	nautaire
ESROCHES Bernadette, conseillère commun	autair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente
RANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA	RD Pi	erre, président		
ADRY Benoit, conseiller communautaire, à L	ACR	OIX Philippe, vice-président		
	EVO	****** USÉS REPRÉSENTÉS		
ALLAY Christine, conseillère communautair			ח	
ALLAY Christine, conseniere communautan	e, repr	esence par Kollid Romoni		
		****** EXCUSÉS		
HAMINADE Fabrice, conseiller communaut	ire	EACUSES		
ERBAUD Alex, conseiller communautaire	1110			
TURA Laure, conseillère communautaire				

formant la majorité des membres en exercice.

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	5	0

2022/079 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION EXERCICE 2022

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux des taxes locales, Considérant le projet de budget primitif pour 2022,

Il est proposé au conseil communautaire de conserver les taux appliqués précédemment et donc de fixer les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,51 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,74 %
cotisation foncière des entreprises : 27,41 %

Compte tenu de ces éléments, Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,51 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,74 %
cotisation foncière des entreprises : 27,41 %

- CHARGE Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE 1e 00/04/2022

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires		2			
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	

ALMOSTED DODDIGUES Anna Maria vice		PROCURATIONS	cons	eillère communautaire	
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président					
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire	, à BI	EAUDET Hervé, conseiller con	nmui	nautaire	
DESROCHES Bernadette, conseillère communication	autair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	sidente	
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAI	XD Pi	erre, président			
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à L.	ACR				
	FXC	****** USÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christine, conseillère communautaire			D		
,	- 1	*****			
		EXCUSÉS			
CHAMINADE Fabrice, conseiller communauta	ire				
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire					

formant la majorité des membres en exercice.

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	٥	0

2022/080 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE POUR L'ANNEE 2022

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59,

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76,

 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Vu les articles 1530 bis et 1639 A du Code Général des Impôts (CGI),

Vu la délibération n°2019/206 du 26 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire à compter de l'année 2020, Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Porte Océane du Limousin exerce la compétence GEMAPI,

Considérant que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite "Dotation Globale de Fonctionnement" (DGF). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises),

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de l'exercice en cours. Il doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,

Considérant que le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,

Considérant que la population DGF de l'année 2021 est de 27 235 habitants.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE de fixer le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2022 à la somme de 136 175 € soit une participation à hauteur de 5 € par habitant,
- AUTORISE le président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLARI

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents			2	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine
	,	****** PROCURATIONS		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-	-	21000111111	conse	eillère communautaire
CHAZELAS Laurence, conseillère communaut	aire, à	GRANET Thierry, vice-prési	dent	
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire				nautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère commun	autair	e, à DARDILHAC Annie, vice	e-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA				
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à L	ACRO	OIX Philippe, vice-président		
	EVC	****** USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautair			LD	

EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	8.7	0

2022/081 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES EXONERATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION **BIOLOGIQUE**

L'article 1395 G du code général des impôts permet au conseil communautaire d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908, lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1^{er} janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

Vu l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, Vu l'article 1395 G du code général des impôts,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties :
 - ✓ classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908,
 - ✓ exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91,
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD.

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président,

Pierre ALLAR

REÇU EN PREFECTURE

1e 88/84/2822

Application aggrés l'agrésiation

99_DE-087-200059400-20220407-2022_081-DS

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vaness	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	

ALMOSTED PODDIGUES An	PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire				
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président					
				nautaire	
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente					
GRANET Jean-Pierre, vice-prés			•		
SADRY Benoit, conseiller comm					

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

****** EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/082 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXERCICE 2022

Vu le code général des impôts et en particulier l'article 1609 nonies C,

Considérant que le rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 mars 2022 valide le principe du transfert des charges relatives aux actions de formation et d'insertion professionnelle des jeunes,

Considérant que l'évaluation du transfert de charges s'est effectuée sur la base des cotisations versées par les communes à la Mission Locale Rurale,

Le montant de ces cotisations est donc intégré au calcul des attributions de compensation à compter de l'exercice 2022, Considérant que les autres éléments de calcul restent inchangés,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE de réviser le montant des attributions de compensation afin de tenir compte du transfert de charges lié aux actions de formation et d'insertion professionnelle des jeunes et correspondant aux cotisations versées à la Mission Locale Rurale,
- PRECISE que les montants ainsi déterminés sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- SOLLICITE chaque commune intéressée pour qu'elle délibère dans les mêmes termes,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 739211 du budget primitif 2022,
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président,

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vi		PROCURATIONS		****

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	(22)	0

2022/083 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE **EXERCICE 2022**

Vu l'article L 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances du 14 mars 2022,

Considérant la nécessité de conserver une solidarité de la communauté de communes Porte Océane du Limousin envers les communes,

> RECUEN PREFECTURE Te 98/04/2882

Il est proposé de maintenir la dotation de solidarité communautaire et ses modalités de répartition, à savoir :

- la commune de Saillat-sur-Vienne, à son initiative, reste exclue de ce dispositif pour l'année 2022,
- une somme globale de 150 989 € est répartie entre douze communes de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (Saillat-sur-Vienne exclue) en fonction des critères de population et d'effort fiscal,
 - 10 % du montant théorique sont retranchés à chaque commune.

L'ensemble du dispositif est résumé dans le tableau annexé à la présente.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- FIXE, conformément au tableau joint en annexe, la répartition de la dotation de solidarité communautaire,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 739212 du budget primitif 2022,
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALL AD

OCEANE DU LIMB

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents	-				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	
		****** PROCURATIONS			
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-			CODS	eillère communautaire	
CHAZELAS Laurence, conseillère communaut	aire. à	GRANET Thierry, vice-prési	dent		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire	, à BE	EAUDET Hervé, conseiller cor	nmur	nautaire	
DESROCHES Bernadette, conseillère commun	autair	e, à DARDILHAC Annie, vice	e-prés	idente	
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA					
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président					
******* EXCUSÉS REPRÉSENTÉS					
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
DALDATI Omismie, conseniere communication	-, p.	par arome resident			

****** EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/084 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE 4^{ème} GENERATION (CDDI)

SIGNATURE ET REINSCRITPION D'OPERATIONS

Les contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI) de 3^{ème} génération sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

Le Département de la Haute-Vienne souhaite poursuivre ces modalités de contractualisation avec les communes et intercommunalité sur la période 2022 - 2024 à travers les CDDI de 4^{ème} génération.

Les objectifs identifiés par le Département dans ces contrats de 4ème génération sont les suivants :

- favoriser la transition écologique des territoires en lien avec leurs projets stratégiques : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et Programme Petites Villes de Demain (PVD),
- soutenir les investissements publics locaux : amélioration du cadre de vie, participation à la vitalité du tissu économique local et à l'attractivité des territoires,
- accompagner la prise de compétences par les communautés de communes, notamment en matière d'eau potable, d'assainissement et de prévention des inondations (GEMAPI),
- poursuivre l'accompagnement financier des équipements liés au traitement des déchets (déchèteries, compostage, écopoints, etc.),
- achever le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental.

Le Département précise qu'afin de renforcer la dimension structurante de cette nouvelle contractualisation pour le territoire, les opérations éligibles devront présenter :

- un intérêt communautaire de par leur objet,
- un dimensionnement financier (exclusion des opérations d'un montant inférieur à 10 000 € de subvention hors études),
- une justification de l'intégration du projet dans une démarche environnementale et durable,
- une cohérence avec les actions intégrées aux projets stratégiques des EPCI : CRTE, PCAET, PAT, PVD, Contrat de Région, Fonds européens...

Il est précisé que les opérations de rayonnement départemental ou supra-départemental feront l'objet d'un accompagnement spécifique global, adapté et négocié dans le cadre de la contractualisation.

L'enveloppe allouée à la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été évaluée à 2 546 000 € pour l'enveloppe de base et à 1 109 000 € pour l'enveloppe « cycle de l'eau », soit 3 655 000 € au total.

Certaines opérations inscrites au contrat de 3ème génération, dont le démarrage n'est pas intervenu au 31 décembre 2021 ou dont l'achèvement ne sera pas effectif en 2022, pourraient d'ores et déjà faire l'objet d'une réinscription au titre du 4ème contrat par le Conseil Départemental.

Ces opérations sont :

- Installation d'un bloc sanitaire sur l'aire d'accueil des gens du voyage d'Oradour-sur-Glane :

Cette opération a connu une évolution par rapport à la demande initiale (délibération du 8 avril 2021). En effet, à la suite de l'avancement des études et afin de tenir compte des besoins des familles installées sur cette aire de petit passage, il est envisagé d'installer un bloc sanitaire double plutôt que simple comme initialement prévu.

Pour mémoire, cette aire de petit passage est localisée à proximité d'un espace boisé sur la route de Cieux (commune d'Oradour/Glane). Elle a une capacité d'accueil 8/10 emplacements et est ouverte aux caravanes et aux véhicules hippomobiles. A l'heure actuelle elle ne bénéficie que d'un raccordement à l'eau potable ainsi que d'un espace containeurs pour les ordures ménagères. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur cette aire, la communauté de communes Porte Océane du Limousin souhaite procéder à l'installation d'un bloc sanitaire autonome double.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale réévaluée est estimée à 71 090 euros hors taxes (85 308 € TTC).

Nature des dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre	4 750 €
Installation, préparation de chantier	1 800 €
Travaux VRD, création réseaux	17 040 €
Bloc sanitaire préfabriqué	47 500 €
Total des dépenses	71 090 €

Réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg de Saint-Junien :

Il s'agissait de travaux de renouvellement du réseau pour bénéficier d'un réseau étanche en remplacement de l'existant ancien rue du Docteur Roux, rue Baptiste Marcet et rue Picasso à Saint-Junien.

Travaux de réfection d'ouvrages d'art - programme 2021 :

Il n'y a pas de modification par rapport à la demande présentée en 2021, qui concernait des travaux de renforcement rives et culées et des traitements carbonatation des bétons à l'Île de Chaillac, ainsi que le renforcement du mur de soutènement de la VC 6 route de Lascaux à Javerdat.

- Création d'une cité du cuir à Saint-Junien :

Il convient de redéposer un dossier complet concernant cette opération, celle-ci ayant connu des modifications importantes depuis son inscription au titre des CDDI n°3. Un changement de bâtiment destiné à accueillir l'espace muséal a notamment été réalisé. L'enveloppe financière prévisionnelle globale est évaluée à 7 113 893 €

Nature des dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre	239 890 €
Achat bâtiment usine Chemin du Goth	2 198 003 €
Travaux bâtiment usine en espace muséal	753 000 €
Travaux réhabilitation grange	1 603 000 €
Travaux aménagement voirie	275 000 €
Travaux sécurisation canalisation de gaz	145 000 €
Scénographie (conception + réalisation)	1 385 000 €
Mobilier et achat de collections et œuvre d'art	180 000 €
Prestations complémentaires, communication, divers	85 000 €
Imprévus et actualisation	250 000 €
Total des dépenses	7 113 893 €

- Réhabilitation des ruelles anciennes du centre-bourg de Rochechouart :

Ce dossier a également connu des évolutions par rapport aux délibérations initiales et doit donc faire l'objet d'une nouvelle présentation. Afin d'accompagner et d'encourager le développement touristique, la commune de Rochechouart souhaite réhabiliter plusieurs ruelles très anciennes, identifiées comme celles ayant la plus grande valeur patrimoniale et historique de la cité. La commune a pour projet de réaliser des aménagements à la fois modernes et fonctionnels qui permettront de renforcer le caractère pittoresque de ces ruelles : aménagements paysagers au pied des habitations, pavage et béton désactivé, etc.

Ce projet a vocation à compléter les travaux de revitalisation du centre-bourg.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 724 176,89 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre	57 368 €
Travaux avec option	627 816,22 €
Diagnostics et divers	19 670 €
Travaux imprévus	19 322,67 €
Total des dépenses	724 176,89 €

Le conseil communautaire, Après délibération,

- DECIDE de contractualiser avec le Conseil départemental de la Haute Vienne dans le cadre de la mise en place des contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI) de 4ème génération,
- APPROUVE les demandes de réinscription d'opérations non démarrées au 31 décembre 2021 ou dont l'achèvement ne sera pas réalisé en 2022,
- AUTORISE le président à signer le contrat triennal entre le Conseil départemental et la communauté de communes portant sur le financement d'équipements publics structurants pour le territoire,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.							
Président		PRÉSENTS					
1 ALLARD Pierre							
Vice-présidents	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry			
2 LACROIX Philippe	3		9	LEKIEFS Didier			
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didler			
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien	l,				
Conseillers communautaires			us.				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain			
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry			
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald			
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa			
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine			

PROCURATIONS							
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p				eillere communautaire			
CHAZELAS Laurence, conseillère communauta COINDEAU Lucien, conseiller communautaire,				nautaire			
DESROCHES Bernadette, conseillère communa	utair	e. à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente			
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR			1				
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA							

		USÉS REPRÉSENTÉS	D				
BALLAY Christine, conseillère communautaire	, repr	esentee par KULIG KOMUAL	עג				

EXCUSÉS							

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire
GERBAUD Alex, conseiller communautaire
MURA Laure, conseillère communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/085 – DETERMINATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 5214-16,

Vu la délibération des statuts en date du 27 janvier 2022,

Vu la délibération relative à l'intérêt communautaire en date du 27 janvier 2022,

Considérant la nécessité de modifier l'intérêt communautaire découlant de nos statuts,

REQUEN PREFECTURE

Le conseil communautaire a décidé :

ARTICLE 1ER:

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la compétence

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aide technique pour l'instruction du droit des sols des communes de la communauté de communes, y compris sur un territoire plus élargi que celui de l'EPCI

2. DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE

- l'aide à l'immobilier d'entreprise sur l'ensemble du territoire intercommunal suivant le règlement approuvé par le conseil communautaire

Les autres actions relatives au commerce et au soutien aux activités commerciales <u>hors des zones d'activités</u> demeurent une compétence communale.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DE L'ARTICLE 5214-16 du CGCT

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

a. Sites naturels remarquables

- Préservation, promotion et animation de sites naturels remarquables
 - Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème Rochechouart-Chassenon

b. Territoire durable et éco-responsable

- Encourager, développer, soutenir le développement durable dans les actions publiques et dans les comportements citoyens Réalisation et suivi d'un agenda 21

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

 Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté (notamment ORT, OPAH);

3. CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Voirie : un enjeu de sécurité, d'attractivité communale et de solidarité intercommunale

- Création, aménagement et entretien des voies communales situées au-delà des panneaux d'entrée d'agglomération pour toutes les communes membres de la communauté de communes.
- Entretien et aménagement des voiries créées dans le cadre des opérations liées à l'exercice de la compétence économique et des voiries desservant directement des équipements structurants communautaires

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS d'intérêt communautaire

a. Développement de l'action culturelle et mémorielle dans l'espace communautaire

- Développer une action publique culturelle de proximité et de qualité pour tous par le moyen d'un EPCC
 - Adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Vienne-Glane pour les équipements transférés à l'EPCC (centre culturel à Saint-Junien et pôle cinématographique à Saint-Junien)
 - Equipement et entretien du centre culturel à Saint-Junien et du pôle cinématographique de Saint-Junien par la communauté de communes
- Valorisation scientifique du phénomène météorique
 - Création, aménagement, entretien et gestion du Centre de Recherche sur les Impacts à Rochechouart (CRIR)
- Construire un droit pour tous à l'apprentissage de la musique
 - Création, entretien et gestion du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal
 - Intervention musicale en milieu scolaire et durant les temps d'activité périscolaire

b. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs considérés comme pôle structurant ou d'équilibre communautaire
 - Entretien et gestion de l'ensemble du centre aqua-récréatif.
 - Entretien et gestion d'un complexe sportif à Oradour-sur-Glane
 - Entretien et gestion de la base VTT de Saint-Martin-de-Jussac
 - Création, équipement, entretien et gestion d'une base nautique à Saint-Victurnien.
- Egalité entre les enfants scolarisés sur le territoire pour l'accès à des équipements communautaires
 - Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré lié à l'activité du centre aqua-récréatif
 - Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré du territoire, lié à l'activité de la base VTT.

5. ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

- Solidarité à destination de certains publics en difficulté sur l'espace communautaire
 - Prise en charge de chantier d'insertion
 - Gestion, entretien et équipement d'une épicerie solidaire intercommunale
 - Accompagnement des actions d'insertion professionnelle des jeunes (soutien à la mission locale)
- Soutenir les actions citoyennes en faveur de la cohésion sociale et territoriale
- Soutenir les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du développement durable du territoire
 - Soutenir et participer au projet de convention d'utilité sociale mené par l'office public Saint-Junien Habitat (habitat adapté, réhabilitation de friches intercommunales, actions en lien avec l'agenda 21 ...)

ARTICLE 2:

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication ou affichage ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement et peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de cette date.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS				
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents	-		i i			
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires	190					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine		
	_	******				
ALMOSTED DODDICHES A Marie via		PROCURATIONS	oone	aillàra communautaire		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vic CHAZELAS Laurence, conseillère communa	ce-presia	CD ANET Thierry vice-présid	dent	emere communautaire		
COINDEATI Lucien conseiller communauta	iulalio, a ire à RF	AUDET Hervé conseiller con	nmur	nautaire		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente						
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALL			F			
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à	LACRO	OIX Philippe, vice-président				

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

****** EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire
GERBAUD Alex, conseiller communautaire
MURA Laure, conseillère communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	•	0

2022/086 – BASE DE LOISIRS A SAINT-VICTURNIEN TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION ACTES MODIFICATIFS

Vu la délibération du conseil communautaire en séance du 10 septembre 2020 autorisant le président à signer les contrats de travaux pour un montant global hors taxes de 1 158 739.50 € et à les notifier pour attribution des 16 lots liés à l'opération,

Considérant la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération assurée par le groupement de concepteurs dont le mandataire est l'agence Talpa (49 400 Saumur), associé au cabinet BVL Architecture (87 000 Limoges),

Considérant les ordres de services délivrés aux attributaires prescrivant l'engagement des travaux à compter du 12 novembre 2020,

Considérant les ajustements techniques (série 1) validés en cours d'exécution des travaux par délibération du conseil communautaire en séance du 8 avril 2021, qui généraient un complément de financement à l'opération de 14 985.23 € hors taxes,

Considérant les ajustements techniques (série 2) validés en cours d'exécution des travaux par délibération du conseil communautaire en séance du 16 décembre 2021 qui généraient un complément de financement à l'opération de 4 723,14 € HT, Considérant les travaux modificatifs en moins et plus-values aux contrats présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 26 janvier 2022, avec les derniers ajustements techniques préalables à la réception des ouvrages planifiée courant avril 2022,

Considérant le rapport et les propositions du maître d'œuvre qui prennent en compte les ajustements sur 6 lots et le bilan financier pour l'opération qui se traduit par un complément de crédits évalué à 4 714,78 € HT,

Considérant les dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique qui précisent les cas dans lesquels un marché peut être modifié, celles du règlement intérieur des achats qui déterminent le formalisme administratif lié à la passation d'actes modificatifs qui entrainent une augmentation du montant des marchés supérieure à 5 %,

Considérant l'avis favorable émis par la commission des marchés en séance du 7 mars 2022 sur la passation des actes modificatifs aux contrats de travaux (série 3), après avoir constaté le respect des engagements financiers contractuels de l'équipe de maîtrise d'œuvre entre le coût prévisionnel des contrats et le coût définitif des travaux,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer les actes modificatifs aux contrats de travaux qui portent le montant global prévisionnel de l'opération à 1 183 162,65 € HT.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- VALIDE les ajustements techniques et financiers préconisés par le maître d'œuvre et approuvés par les services du maître d'ouvrage et autorise le président à signer les actes modificatifs qui portent sur 6 lots,
- SOLLICITE l'inscription des crédits complémentaires à l'opération pour un montant de 4 714,78 € HT au budget principal de la communauté de communes, article 2313,
- SOLLICITE la participation des cofinanceurs à ces ajustements techniques et financiers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président, Pierre ALLARD

> REÇU EN PREFECTURE le 88/64/2822

WE DU Y

And high as against Filosophic acres

99_DE-037-200059400-20220407-2022_055-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

			PRÉSENTS			
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents						
2 LACROIX Philippe	5	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	n 6	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Anni	e 7	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communaut	aires					
10 BALESTRAT Yoan	n 1	5	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	1	6	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	1	7	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	1	8	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-S	Sophie 1	9	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	
****** PROCURATIONS AL MOSTER RODRIGUES Appe-Marie, vice-présidente à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire						

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

****** EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	•	0

2022/087 – ACHAT DE FOURNITURES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ACTE MODIFICATIF A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Vu la délibération du conseil communautaire en séance du 27 septembre 2018 autorisant le président à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien, ainsi que l'accord-cadre en sa qualité de coordonnateur du groupement,

Considérant l'attribution de l'accord-cadre à l'opérateur économique « Socomat-Bigmat » (87 200 Saint-Junien) par notification en date du 17 avril 2019,

Considérant la durée de l'accord-cadre attribué pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification, reconductible par période annuelle sans que sa durée globale n'excède 48 mois,

Considérant les seuils maximums de commandes annuelles exprimés en valeur à l'accord-cadre pour chacun des membres du groupement de commandes,

Considérant que la convention portant création du groupement de commandes précisait les prérogatives du coordonnateur en l'autorisant notamment à signer les actes modificatifs nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la planification annuelle des opérations réalisées en régie et les travaux engagée au cours de l'année 2021 qui ont nécessité des commandes importantes de fournitures justifiant l'ajustement des seuils de commandes prévus à l'accord-cadre, Considérant que le seuil maximum de commandes annuelles fixé initialement à 55 000 € hors taxe pour l'ensemble des membres du groupement s'avère insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés par la direction des services techniques, Considérant qu'il conviendrait de porter le seuil maximum de commandes pour la période de validité de l'accord-cadre en cours d'exécution à 60 500 € hors taxe, soit une augmentation fixée à 10 %, avec la répartition suivante :

- -seuil maximum hors taxes commune de Saint-Junien : 45 500 € hors taxe,
- -seuil maximum hors taxes communauté de communes POL : 15 000 € hors taxe,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'acte modificatif qui ajuste le seuil maximum de commandes annuelles.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ACCEPTE le principe de l'augmentation du seuil maximum de commandes annuelles qui répond au besoin de commandes supplémentaires de fournitures répertoriées à l'accord-cadre en cours d'exécution,
- AUTORISE le président à signer l'acte modificatif qui porte le seuil maximum de commandes annuelles pour la période en cours d'exécution à 60 500 € hors taxe et à le notifier au titulaire de l'accord-cadre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022 Le Président,

Pierre ALLAR

REÇU EN PREFECTURE le 88/04/2022

Applie Apole Asperts F. Bergeline cycles

99_DE-087-200059400-20220407-2022_007-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents				
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine
******* ******* ******* ******* ****				
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller commun	autaire	2.100000		
GERBAUD Alex, conseiller communautair				
MURA Laure, conseillère communautaire				

formant la majorité des membres en exercice.

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	1	0

2022/088 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES DIVERS BATIMENTS

Considérant les entretiens annuels réglementaires et les opérations de maintenance à effectuer sur les installations thermiques et les chaudières murales des divers bâtiments intercommunaux,

Considérant les prestations à réaliser consignées dans un cahier des charges qui portent principalement sur la conduite des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau, de ventilation et de climatisation, ainsi que sur les prestations d'astreintes et les dépannages,

Considérant l'échéance au 1er juillet 2022 du contrat en cours d'exécution qui regroupe les installations de l'ensemble des bâtiments intercommunaux et ceux de la commune de Saint-Junien,

Considérant l'opportunité de mutualiser les prestations en constituant un groupement de commandes en référence aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de bénéficier d'économies d'échelle et de consigner dans un même cahier des charges les dispositions spécifiques aux interventions,

Considérant l'obligation d'établir une convention constitutive du groupement qui précisera la localisation des installations de chauffe de la collectivité et de l'établissement public intercommunal, en désignant son président en qualité de coordonnateur du groupement,

Considérant l'évaluation de la redevance forfaitaire annuelle pour l'établissement public intercommunal qui s'élève à 15 000 € HT et la durée d'exécution du contrat fixée à 12 mois, le cas échéant reconductible par période annuelle sans que sa durée globale n'excède 4 ans,

Considérant l'engagement d'une consultation en procédure adaptée, en référence aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la commande publique,

Considérant les dispositions du règlement intérieur de l'achat public, les prérogatives du coordonnateur du groupement désigné dans la convention qui portent sur la centralisation des besoins et l'engagement de la consultation et celles de la commission spécifique aux groupements de commandes qui sera chargée d'émettre un avis sur le classement et le jugement des offres,

Le conseil communautaire. Après délibération,

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes constitué avec la commune de Saint-Junien qui porte sur l'entretien et la maintenance des installations thermiques des divers bâtiments communaux et intercommunaux,
- AUTORISE le président à signer la convention qui mentionne les modalités de fonctionnement du groupement en référence aux dispositions du Code de la commande publique, à signer et à notifier le marché de prestation de service pour exécution après avis sur le jugement des offres de la commission liée aux groupements de commandes.
- CONSTATE l'inscription des crédits nécessaires à l'exécution des prestations au budget principal de la communauté de communes et aux budgets annexes (compte 61).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARE

Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 8 avril 2022

Le Président.

Pierre ALLARD

Je 66/04/2022

THEFECTURE

99_SE-087-200059400-20220407-2022_086-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	

	-	PROCURATIONS		****	
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire					
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire					
DESROCHES Bernadette, conseillère comm	nunautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente	
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALI	LARD Pi	erre, président	-		
SADRY Benoit, conseiller communautaire,	à LACRO	OIX Philippe, vice-président			
	EVO	******* USÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christine, conseillère communaut			.D		
BALLA I Christine, conseniere communau	tane, repi				
		****** EXCUSÉS			
CHAMINADE Fabrice, conseiller communication	autaire	MECULES			
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire					
MILOR Isabel, conseillère communautaire					
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère com	nunautaiı	e			

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/089 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VERIFICATION PERIODIQUE DES ALARMES INCENDIE ET ANTI-INTRUSION

Considérant les entretiens annuels réglementaires et les opérations de maintenance à effectuer sur les alarmes incendie et antiintrusion des bâtiments de la commune de Saint-Junien et de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Considérant les prestations à réaliser répertoriées dans un cahier des charges qui regroupe la liste et la localisation des bâtiments et des matériels ou équipements concernés par la consultation, Considérant l'opportunité de mutualiser les prestations en constituant un groupement de commandes en référence aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de bénéficier d'économies d'échelle et de consigner dans un même cahier des charges les dispositions spécifiques aux interventions,

Considérant l'obligation d'établir une convention constitutive du groupement qui identifiera les alarmes de la collectivité et de l'établissement public intercommunal et désignera le maire de la commune de Saint-Junien en qualité de coordonnateur du groupement,

Considérant l'évaluation de la redevance forfaitaire annuelle pour l'établissement public intercommunal qui s'élève à 1 600 € HT et la durée d'exécution du contrat fixée à 12 mois, le cas échéant reconductible par période annuelle sans que sa durée globale n'excède 5 ans,

Considérant l'engagement d'une consultation en procédure adaptée, en référence aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la commande publique,

Considérant les dispositions du règlement intérieur de l'achat public, les prérogatives du coordonnateur du groupement désigné dans la convention qui portent sur la centralisation des besoins, l'engagement de la consultation et l'attribution du contrat de prestation de service au terme de la procédure administrative,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes constitué avec la commune de Saint-Junien qui porte sur la vérification périodique des alarmes incendie et anti-intrusion des divers bâtiments communaux et intercommunaux,
- AUTORISE le président à signer la convention qui mentionne les modalités de fonctionnement du groupement en référence aux dispositions du Code de la commande publique,
- CONSTATE l'inscription des crédits nécessaires à l'exécution des prestations au budget principal de la communauté de communes et aux budgets annexes (compte 61).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

OCEANE DU U

Le Président, Pierre ALLARI

REÇU EN PREFECTURE Le 68/04/2022

And that entary one fill legal to good

99_DE-087-200059400-20220407-2022_092-DF

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

			PRÉSENTS			
Président						
1 ALLARD Pi	етте					
Vice-présidents		4.0				
2 LACROIX P	hilippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMB	ON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHA	C Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers comn	nunautaires					
10 BALESTRA	T Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET I	Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laure	ence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD	Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE	Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	

PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire						
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président						
COINDEAU Luci	en, conseiller communautaire,	à BE	AUDET Hervé, conseiller cor	nmun	autaire	
DESROCHES Be	rnadette, conseillère communa	utaire	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	idente	
GRANET Jean-Pi	erre, vice-président, à ALLAR	D Pie	erre, président			
SADRY Benoit, c	onseiller communautaire, à LA	CRC	OIX Philippe, vice-président			
	,	eve	****** USÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christin	EXCUSES REPRESENTES BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
Bridding Christin	io, consentere communication	, p.				
			****** EXCUSÉS			
CHAMNADE E	brice, conseiller communautai	re	LIECOLO			

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/090 – MAISON DE LA RESERVE PAUL PELLAS MARCHE DE CONCEPTION/REALISATION DE RENOVATION DE L'ESPACE MUSEOGRAPHIQUE

Considérant le programme des travaux et des prestations à réaliser élaboré par les services et le conservateur de la Réserve de Rochechouart (87 600) qui prévoit de confier à une équipe pluridisciplinaire une étude scénographique, la conception et la réalisation de l'espace muséographique de la Maison de la Réserve Paul Pellas, ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'adaptation des locaux,

Considérant le plan prévisionnel de financement de l'opération,

Considérant les garanties professionnelles et financières requises auprès des prestataires qui sont mentionnées au règlement particulier de la consultation, ainsi que les références et compétences du maître d'œuvre et du scénographe qui devront concevoir et réaliser une mise en scène, le graphisme, la rédaction des contenus et des outils pédagogiques, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux avec la conception du projet immobilier et le suivi d'exécution du chantier,

Considérant le montant maximum de l'enveloppe financière affectée à la conception-réalisation de l'espace muséographique qui s'élève à 106 000 € HT, le montant des honoraires de la mission de maitrise d'œuvre et le coût prévisionnel provisoire des travaux qui est fixé à 50 000 € HT,

Considérant le recours à un marché de conception-réalisation qui fait référence au titre VII – chapitre 1^{er} et aux dispositions des articles L.2171-1 et R.2171-1 du Code de la commande publique,

Considérant la consultation engagée en procédure adaptée restreinte en référence aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant la décomposition de la consultation en deux phases avec d'une part, la sélection de cinq candidatures au maximum et d'autre part, l'invitation à remettre une offre par les groupements d'opérateurs économiques sélectionnés sur la base des indications et prescriptions du cahier des charges,

Considérant les critères de jugement des offres avec leurs pondérations, mentionnés au règlement particulier de la consultation, la procédure dématérialisée avec l'obligation faite aux candidats de déposer leur offre par la plateforme du profil acheteur de l'établissement public,

Considérant les négociations techniques et financières engagées le 24 mars 2022 avec l'ensemble des candidats, en référence aux dispositions de l'article 26 du règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres et les propositions de classement présentés à la commission des marchés en séance du 29 mars 2022,

Considérant l'avis favorable émis par la commission sur la proposition présentée par le groupement d'opérateurs économiques dont le mandataire est la société 'Au Fil du Temps' – 24 480 Cadouin,

Considérant l'offre liée à la conception-réalisation de l'espace muséographique qui s'élève à 104 000 € HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre qui portent sur les travaux de rénovation et d'adaptation des locaux pour un forfait de rémunération provisoire de 13 200 € HT,

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat avec le groupement d'opérateurs économiques dont le mandataire est la société 'Au Fil du Temps' - 24 480 Cadouin,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- AUTORISE le président à signer le contrat de conception-réalisation lié à la rénovation de l'espace muséographique de la Maison de la Réserve Paul Pellas à Rochechouart pour un montant prévisionnel de de 104 000 € HT et confie la mission normalisée de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des locaux au groupement d'opérateurs économiques dont le forfait provisoire de rémunération s'élève à 13 200 € HT,
- SOLLICITE l'inscription des crédits nécessaires à l'opération au budget principal de la communauté de communes (compte 23),
- SOLLICITE la participation financière des cofinanceurs conformément au plan prévisionnel de financement de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Quéane du Limousin,

Pierre ALLAR

Délibération publiée et certifiée exécutoire

. Le 8 avril 2022

Le Président, Pierre ALLARD

le 08/04/2022

99_DE-087-200059400-20220107-2022_030-DS

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires		3	6		
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	
	_	*****			
ALMOSTED BODDICHES Anna Maria vica y	PROCURATIONS				
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président					
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire					
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente					
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président					
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA	ACRO				
	EXC	****** USÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christine, conseillère communautaire			D		
, and the second	•	*****			
		EXCUSÉS			
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai	ire				
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire					
MILOR Isabel, conseillère communautaire					

formant la majorité des membres en exercice.

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	4	0

2022/091 – TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE A SAINT-JUNIEN AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Considérant le programme des travaux élaboré par la direction des services techniques et la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'opérateur économique 'LARBRE-INGENIERIE' (87100 Limoges) par contrat n° 2018-66 en date du 04 décembre 2018,

Considérant les études d'avant-projet et l'avenant contractuel en date du 23 décembre 2019, qui ajustait le programme initial et les solutions techniques à mettre en œuvre, en fixant le coût prévisionnel définitif des travaux localisés au Champ de foire de Saint-Junien à 202 660.00 € hors taxe (valeur avril 2019),

Considérant l'inscription des crédits au budget annexe de l'eau potable,

Considérant la consultation engagée le 5 novembre 2021 pour l'attribution du contrat de travaux (lot unique) en référence aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant les garanties professionnelles et financières requises pour la réalisation des travaux, les critères de jugement des offres et leurs pondérations mentionnés au règlement particulier de la consultation,

Considérant la procédure dématérialisée, le registre électronique de dépôts des candidatures et offres, le procès-verbal d'ouverture et d'enregistrement des plis visé du Président le 16 décembre 2021,

Considérant l'engagement d'une phase de négociations techniques et financières auprès de l'ensemble des candidats qui étaient invités à remettre leurs propositions avant le 14 mars 2022,

Considérant le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, ses conclusions et préconisations de classement des propositions présentées à la commission des marchés à procédure adaptée en séance du 29 mars 2022,

Considérant l'avis favorable émis par la commission sur le jugement des offres, et la proposition d'attribuer le contrat de travaux à l'opérateur économique 'SAUR − 87 170 Isle' pour un montant global de 253 625.12 € HT,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le contrat et à le notifier pour attribution, et à solliciter le maître d'œuvre pour la planification et la réalisation des travaux.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- AUTORISE le président à signer le contrat de travaux avec l'entreprise 'SAUR 87 170 Isle' pour un montant global de 253 625.12 € HT,
- SOLLICITE le maître d'œuvre de l'opération, dans le cadre de sa mission, pour planifier la période de préparation du chantier préalable à la notification de l'ordre de service prescrivant l'engagement des travaux,
- CONSTATE l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux au budget annexe de l'eau potable de l'exercice en cours (compte 2315).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président, Pierre ALLARD

REÇU EN PREFECTURE

1e 88/04/2622

Application of Engineering

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS				
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents						
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires						
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane		LANNETTE MICHAUT Vanessa		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine		

AVACOTED DODDICHEC Anna Maria vica		PROCURATIONS	aana	allère communautaire		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président						
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire						
	DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente					
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAF	RD Pi	erre, président				
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à La	ACR(OIX Philippe, vice-président				
	EVA	****** USÉS REPRÉSENTÉS				
BALLAY Christine, conseillère communautaire			.D			
DALLA I Cinistine, conseniere communication	, ropi		_			
		****** EXCUSÉS				
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire						
GERBAUD Alex, conseiller communautaire						
	MURA Laure, conseillère communautaire					
MILOR Isabel, conseillère communautaire						
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère commun	autaii	e				

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	24
Votes pour	:	24
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/092 – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN POUR L'ANNEE 2022

Vu les demandes de subventions formulées par les associations du territoire pour l'année 2022,

Vu les demandes de participation et contributions formulées par diverses structures et organismes, en lien avec les compétences exercées par la communauté de communes,

Il est exposé

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les intercommunalités peuvent apporter leur soutien financier aux associations dont l'activité entre dans le champ des compétences qui leur ont été transférées. Les actions soutenues doivent par ailleurs revêtir un intérêt public.

La communauté de communes apporte depuis plusieurs années son soutien à de nombreuses associations du territoire. Afin de sécuriser juridiquement ce soutien financier et de renforcer la cohérence des actions de la CCPOL, il est proposé de faire évoluer ces modalités de soutien. Ainsi les subventions accordées seront progressivement limitées, à partir de cette année, aux associations dont l'action s'inscrit dans les compétences listées dans les statuts de la CC POL.

Pour les autres structures, notamment culturelles et sportives, il sera proposé des prestations de communication (insertions dans des plaquettes ou supports de communication lors d'événements, présence du logo de la CCPOL sur les maillots du club), qui permettront à la fois de valoriser l'image de la collectivité et de poursuivre sous une forme plus adaptée le soutien de l'intercommunalité,

Il est donc proposé d'attribuer aux structures suivantes les montants de subventions et contributions indiqués ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION SUBVENTION 2022
ADIE	1 500, 00
AIGA BLUIA PLONGEE	1 700,00
ALEAS	22 000,00
AMI POL	5 000,00
AMIS DES FLEURS	1 400,00
AMIS JB COROT	2 000,00
L'ARBRE ET L'ABEILLE	350,00
BGE	4 000,00
CIRIR	48 000,00
CLUB CANOE KAYAK ST-VICTURNIEN	1 000,00
JUDO ASSJ	7 000,00
KAOLIN (via Convention objectif et moyens)	28 000,00
L'AGORA	1 000,00
LIESS	3 000,00
LIMOUSIN ACTIF	8 000,00
MA CAMPING 87	5 000,00
NATATION ASSJ	1 500,00
OTI	334 000,00
PIERRE DE LUNE	1 200,00
POL AVENIR	36 000,00
POLE COMMERCIAL GRAND OUEST	7 500,00
PONT LEVIS LE	3 000,00
LE RUCHER DE LA METEORITE	300,00
SAXOPHONIE	3 000,00
Sous - Total Associations (article 6574)	525 450,00
Crédits pour demandes de subventions complémentaires	15 050,00
TOTAL ASSOCIATIONS article 65748	540 500,00
EPCC	830 000,00
Ciné-bourse	92 700,00
Sous-total (article 65737)	922 700,00
TOTAL	1 463 200,00

Le conseil communautaire,

Quatre élus membres d'une de ces associations ne votant pas, deux d'entre eux ayant procuration, Après délibération,

- DECIDE d'attribuer les subventions aux structures citées, selon les montants proposés,
- DIT que les dépenses seront constatées au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

COENNE OU UNOS

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président, Pierre ALLARD

90_DE-087-200059400-20220407-2022_052-DE

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents			v		
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires	_				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	

		PROCURATIONS		-111 \	
ALMOSTER RODRIGUES Anne-				emere communautaire	
CHAZELAS Laurence, conseillère COINDEAU Lucien, conseiller con				aantaire	
	DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président				
	SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président				
·		****			
		CUSÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					

.

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

******* EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire
GERBAUD Alex, conseiller communautaire
MURA Laure, conseillère communautaire
MILOR Isabel, conseillère communautaire
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	*	0

2022/093 – ZONE D'ACTIVITE DE SAINT-VICTURNIEN VENTE DE TERRAINS A LA SCI M3AJ

Considérant que la compétence développement et aménagement économique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Considérant la délibération n°2021/255 du conseil communautaire du 24 novembre 2021 décidant de la vente de terrains à Monsieur Jérôme BELLY,

Considérant le souhait de Monsieur Jérôme BELLY de constituer une SCI pour acquérir les terrains, Considérant que la SCI M3AJ, représentée par Monsieur Jérôme BELLY se substitue à l'acquéreur pour l'achat des parcelles AL 380 (121 m²), AL 384 (19 m²) et AL 388 (956 m²), sises aux Terres du Loubier à Saint-Victurnien, au prix de 40 000 € afin d'y installer une activité commerciale, Considérant l'avis des domaines en date du 20 octobre 2021,

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la vente de ces terrains à la SCI M3AJ au prix de 40 000 €.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- ACCEPTE la vente desdits terrains au prix de 40 000 € à la SCI M3AJ.
- DESIGNE Maître Kim, notaire à Saint-Victurnien pour rédiger l'acte authentique de vente,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente,
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents	(5)			
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires	i wi			
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine
	ī	****** PROCURATIONS		
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vic	_		conse	eillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/094 - ENEDIS

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE POUR ALIMENTER LA MAROQUINERIE DU SUD-OUEST

Considérant le programme d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique présenté par Enedis,

Considérant la parcelle concernée pour faire établir à demeure l'implantation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 14 mètres sur la parcelle cadastrée AM116 sise Chemin Notre Dame au Goth pour alimenter le bâtiment de la Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros,

Considérant que ces ouvrages n'empêchent pas l'usage du foncier concerné, et que la réalisation desdits ouvrages devra respecter les prescriptions posées par la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur la convention présentée par la société ENEDIS.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- APPROUVE la présente délibération,
- AUTORISE le président à prendre toute mesure d'exécution de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD



Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents			·	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien	l	
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine

PROCURATIONS

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

****** EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	13	0

2022/095 - ENEDIS

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE A SAINT-VICTURNIEN, LIEUDIT LES GRILLONS

Considérant le programme de sécurisation du départ HTA 20 000 volts existante sur la commune de Saint Victurnien, Considérant la parcelle concernée pour faire établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 45 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée AY 0380 sise Les Grillons,

> REQUEN PREFECTURE Le 08/04/2022

Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros,

Considérant que ces ouvrages n'empêchent pas l'usage du foncier concerné et que la réalisation desdits ouvrages devra respecter les prescriptions posées par la communauté de communes Portes Océane du Limousin,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur la convention présentée par la société ENEDIS.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- APPROUVE la présente délibération,
- AUTORISE le président à prendre toute mesure d'exécution de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents		N.			
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	

The second property of		PROCURATIONS		-111ère communication	
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-p CHAZELAS Laurence, conseillère communauta	presid	ente, a Claudine LATHIERE, GRANET Thierry, vice-présid	consi lent	emere communatione	
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire,	à RF	CAUDET Hervé, conseiller con	ımur	nautaire	
DESROCHES Bernadette, conseillère communa	autair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	sidente	
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLAR			•		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LA					
	EVC	****** USÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christine, conseillère communautaire			.D		
BALLA I Christine, conseniere communautaire	, repi				
		****** EXCUSÉS			
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai	ire	Elec conc			
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire					
MILOR Isabel, conseillère communautaire					
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communa	autaii	re			

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	;	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/096 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A ORADOUR-SUR-GLANE
INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE
DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI) ET A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'aire de stationnement d'Oradour-sur-Glane fait partie des aires de petits passages rendues possibles dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Ces aires permettent à certaines communes, en complément de la réponse prévue par le schéma, de disposer de capacités d'accueil de faible capacité, destinées à des haltes de court séjour pour des familles isolées ou, au maximum, pour quelques caravanes voyageant en petit groupe. Il s'agit de démarches volontaires, visant à doter des territoires de capacités complémentaires.

Cette aire de petit passage est localisée à proximité d'un espace boisé (chemins de randonnées pédestres inscrits au PDIPR) sur la route de Cieux (commune d'Oradour/Glane).

Elle a une capacité d'accueil 8/10 emplacements et est ouverte aux caravanes et aux véhicules hippomobiles.

A l'heure actuelle elle ne bénéficie que d'un raccordement à l'eau potable ainsi que d'un espace containeurs pour les ordures ménagères. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur cette aire, la communauté de communes Porte Océane du Limousin souhaite procéder à l'installation d'un bloc sanitaire autonome.

Celui-ci comporte, à l'intérieur, un WC PMR, une douche PMR ainsi qu'un lave-mains. Des lavabos sont également présents sur un des murs extérieurs.

A la suite de l'avancement des études et des différentes visites sur sites des élus communautaires en présence des familles qui vivent sur place, il s'avère nécessaire de modifier le projet pour permettre la pose d'un bloc double.

Lors de sa séance du 8 avril 2021 le conseil communautaire a approuvé le projet ainsi que son plan de financement. Aujourd'hui il doit être modifié pour intégrer ces changements selon les nouvelles conditions suivantes : La nouvelle financière prévisionnelle globale est estimée à 71 090 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre	4 995 €
Installation, préparation de chantier	1 800 €
Travaux VRD, création réseaux	17 040 €
Bloc sanitaire préfabriqué	47 500 €
Total des dépenses	71 090 €

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département CDDI	7 109,00 €	10
Etat DETR	31 990,50 €	45
Total financements publics	39 099,50 €	55
CCPOL	31 990,50 €	45
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	31 990,50 €	45
Coût total	71 090,00 €	100

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal et l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux avec ce nouveau plan de financement.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la nouvelle demande de subvention pour « L'achat et l'installation d'un bloc sanitaire double et autonome sur l'accueil d'accueil des gens du voyage d'Oradour-sur-Glane » et charge le président de déposer les nouveaux dossiers de demandes de subventions au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental et au titre de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux auprès de l'Etat,
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

- AUTORISE le président à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,





Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS		
Président				
1 ALLARD Pierre				
Vice-présidents			2	
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
Conseillers communautaires				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine

ALMOSTED DODDICUSS Anno Mon	_	PROCURATIONS	aans	aillàra communautaira
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Mari CHAZELAS Laurence, conseillère com	ie, vice-presid munautaire à	GRANET Thierry vice-prési	dent	emere communatione
COINDEAU Lucien, conseiller commu	nautaire, à BE	AUDET Hervé, conseiller con	nmur	nautaire
DESROCHES Bernadette, conseillère c	ommunautair	e, à DARDILHAC Annie, vice	-prés	sidente
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à				
SADRY Benoit, conseiller communauta	ire, à LACRO	OIX Philippe, vice-président		
	nwo	******* USÉS REPRÉSENTÉS		
BALLAY Christine, conseillère commu			D	
DALLA I Christine, conseniere commit	mautane, tepi		217	
		****** EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller comi	munautaire	IMCUSES		
GERBALID Alex conseiller communa				

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/097 - PNR PERIGORD LIMOUSIN PARTENARIAT POUR LA CANDIDATURE AU LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Créé en 1985 à l'initiative du Ministère de la Culture, le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » s'appuie sur une approche élargie et transversale des patrimoines et répond aux principaux objectifs suivants

- étudier le territoire par la réalisation de travaux de recherches,

- mettre en valeur les patrimoines bâtis, anciens et contemporains, les centre et les périphéries, les paysages, les savoirfaire et les patrimoines immatériels,
- sensibiliser aussi bien les habitants que les visiteurs, en particulier le jeune public qui bénéficie d'actions spécifiques,
- dialoguer avec les habitants, diffuser des publications et mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine.

Le label VPAH est un outil adapté à tout type de collectivité. Il inscrit le projet de territoire au cœur d'une politique publique globale, en lien avec les enjeux culturels, urbains, sociaux-économiques, environnementaux, d'aménagement du territoire et de participation citoyenne.

L'instruction des candidatures au label VPAH est déconcentrée en région depuis 2020. La procédure est déclenchée par une délibération de la structure qui entérine la démarche de candidature. La candidature comporte trois étapes qui doivent chacune être validée avant de passer à la suivante :

- 1. la fiche périmètre : elle définit les contours du territoire candidat, explique sa pertinence et expose ses motivations,
- 2. un mémoire : il présente les politiques mises en œuvre dans le domaine de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage,
- 3. un dossier de candidature : une fois ces étapes franchies avec succès, la collectivité commence alors à rédiger ce dossier. Il est ensuite soumis à plusieurs services de la DRAC pour avis puis présenté à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, qui statue sur l'éligibilité ou non de la candidature au label.

Une fois le label accordé, les engagements respectifs du porteur de projet et de l'Etat sont formalisés par la signature de la convention qui doit être renouvelée tous les dix ans.

Dans l'objectif de renforcer sa politique patrimoniale (démarche de connaissance du territoire, de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation des publics), le PNR souhaite s'engager dans une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », s'appuyant sur une démarche de connaissance approfondie du patrimoine industriel et artisanal du territoire. Le territoire retenu dans cette candidature est celui figurant en annexe à la présente délibération.

Par délibération du bureau du syndicat mixte en date du 12 février 2015 (N°10/2015), le PNR s'est engagé dans la procédure de labellisation.

Après trois années d'inventaire sur le patrimoine industriel présent au sein du Parc et après avoir mobilisé les moyens humains, techniques et financiers dédiés, le dossier de candidature va être présenté prochainement à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) de la DRAC.

La candidature du Parc s'articule autour de deux axes principaux : le patrimoine artisanal / industriel et ses savoir-faire et le patrimoine culturel immatériel lié aux pratiques, croyances et légendes locales.

Une fois le label attribué, le PNR signera une convention avec la DRAC, qui l'engagera à mettre en œuvre une programmation de médiation, de recherche et de sensibilisation des publics autour des axes cités plus haut pour une durée de dix ans.

Cette convention définira spécifiquement les objectifs précis du label sur le territoire de projet, et le volet financier inhérent à son fonctionnement. Le PNR a d'ores et déjà élaboré un budget prévisionnel de fonctionnement pour les années 2022 à 2024 d'un montant total de 439 100 €.

A titre indicatif et sous réserve d'une convention ultérieure qui devrait être présentée au conseil communautaire, le PNR estime la participation financière de la POL à 27 000 € pour ces trois années (0 € en 2022, 12 000 € et 2023 et 15 000 € en 2024).

L'inscription du PNR et des communautés de communes partenaires au sein du réseau labellisé permettra de bénéficier du savoirfaire et de l'expérience des autres territoires, véritables laboratoires d'innovation en termes de valorisation et de médiation des patrimoines.

Le label apportera une image qualitative au territoire et sera un gage de reconnaissance vis-à-vis des actions menées.

Le PNR, avec le soutien du ministère de la Culture, assurera la gestion financière globale du programme d'actions Pays d'Art et d'Histoire. Le partenariat avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin fera l'objet d'une convention spécifique entre les deux structures, qui définira le rôle et les missions de chacun. Comme indiqué précédemment, ce conventionnement portera également une partie financière dont les modalités seront définies conjointement.

Sous réserve de l'avis de la CRPA qui attribuera ou non le label au PNR Périgord Limousin, Le conseil communautaire, Après délibération,

- DONNE son accord de principe auprès du PNR Périgord Limousin pour mettre en œuvre le futur label Pays d'Art et d'Histoire,
- DIT que son engagement financier devra faire l'objet d'une délibération ultérieure au regard du programme d'actions poursuivi sur le territoire de la CCPOL,

- DESIGNE ses représentants au comité de pilotage du projet :
 - Monsieur Fabien HABRIAS, vice-président en charge du développement touristique,
 - Monsieur Thierry GRANET, vice-président en charge de l'animation du territoire et de l'action culturelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD





Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS				
Président		A RESIDENT VALUE				
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents						
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires			er.			
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine		
	Œ.	*****				
PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ******** EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD ***********************************						
		EXCUSÉS				
CHAMINADE Fabrice, conseiller commu						
1	GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
	MURA Laure, conseillère communautaire					
MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère cor		·e				

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/098 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRES DE LIMOUSIN

MODALITES D'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE (CULM) AU CAPITAL

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA SPL

1- Modalités d'intégration de la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) au capital de la société publique locale (SPL) Terres de Limousin

La SPL Terres de Limousin a été constituée par les douze communautés de communes haut-viennoises et le Département de la Haute-Vienne, consécutivement à la réflexion menée pendant les Assises du tourisme conduites en 2018. Elle se veut l'outil qui œuvre à la mise en œuvre des réponses opérationnelles aux attentes recensées auprès des 200 professionnels privés et publics du territoire associés à cette démarche.

Ses actionnaires lui ont ainsi confié les missions suivantes :

- assurer les missions préalablement dévolues au CDT sur l'ensemble du territoire départemental haut-viennois,
- mise en marché de la Destination,
- développement et qualification de l'offre touristique,
- renforcement des relations entre les acteurs du tourisme,
- structuration du territoire et des filières emblématiques,
- accompagnement des acteurs dans leurs besoins de professionnalisation,
- organisation touristique du territoire,
- gestion d'équipements ou de sites et d'évènementiels touristiques.

Lors de sa constitution, il a été fait apport à la SPL d'une somme de 2,75 M€, correspondant à la souscription de la valeur nominale de 550 actions de 5 000 € et représentant les apports en numéraire composant un capital social réparti comme suit :

Collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales	Montant de l'apport en numéraire	Actions souscrites	
Conseil départemental de la Haute-Vienne	1 920 000 €	384	
Communauté de communes Briance-Combade	25 000 €	5	
Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne	45 000 €	9	
Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature	140 000 €	28	
Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux	25 000 €	5	
Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche	120 000 €	24	
Communauté de communes de Noblat	60 000 €	12	
Communauté de communes Ouest Limousin	55 000 €	11	
Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus	65 000 €	13	
Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix	60 000 €	12	
Communauté de communes Porte Océane du Limousin	130 000 €	26	
Communauté de communes des Portes de Vassivière	25 000 €	5	
Communauté de communes Val de Vienne	80 000 €	16	
TOTAL	2 750 000 €	550 actions	

La SPL Terres de Limousin a été régulièrement enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés le 5 mai 2021 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges.

En date du 17 décembre 2021, la CULM a délibéré en faveur de son entrée au capital de la SPL Terres de Limousin à hauteur de 1,38 M€.

Dans le cadre de cette demande d'adhésion, il revient à chaque actionnaire, conformément aux statuts de la Société, de se prononcer sur les termes de cette augmentation du capital social, qui porterait ce dernier à 4,13 M€, ainsi que sur les modifications relatives aux organes dirigeants de la SPL en résultant.

Aussi, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et sous réserve de la libération en une seule fois de la totalité de la valeur nominale au pair des actions lors de leur souscription, il convient que la communauté de communes Porte Océane du Limousin approuve la modification du capital présentée ci-après :

Collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales	Montant de l'apport en	Actions	
Conseil départemental de la Haute-Vienne	1 920 000 €	384	
Communauté de communes Briance-Combade	25 000 €	5	
Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne	45 000 €	9	
Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature	140 000 €	28	
Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux	25 000 €	5	
Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche	120 000 €	24	
Communauté de communes de Noblat	60 000 €	12	

TOTAL	4 130 000 €	826 actions
Communauté urbaine de Limoges Métropole	1 380 000 €	276
Communauté de communes Val de Vienne	80 000 €	16
Communauté de communes des Portes de Vassivière	25 000 €	5
Communauté de communes Porte Océane du Limousin	130 000 €	26
Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix	60 000 €	12
Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus	65 000 €	13
Communauté de communes Ouest Limousin	55 000 €	11

Il convient également que la communauté de communes Porte Océane du Limousin renonce à son droit préférentiel de souscription à effet de réserver cette augmentation exclusivement à la CULM et qu'elle autorise son représentant à l'assemblée générale de la SPL (ou son représentant au conseil d'administration de la Société en cas de délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire par dérogation à sa compétence exclusive) à approuver cette modification du capital social.

Enfin, l'entrée de la CULM portant également modification des organes dirigeants de la Société avec l'intégration d'un nouvel actionnaire, il convient d'autoriser le représentant de la communauté de communes Porte Océane du Limousin au sein de l'assemblée générale de la SPL à approuver l'intégration de deux représentants de la CULM au sein du conseil d'administration, ainsi qu'un représentant au sein de l'assemblée générale de la Société et de valider les modifications du règlement intérieur de la SPL résultant de ces modifications, notamment la composition de la commission du contrôle analogue dans laquelle siègeront, à l'issue du processus d'intégration, deux représentants de la CULM.

2- Rapport d'activités 2021 de la SPL Terres de Limousin

Conformément à l'article L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions de mise en œuvre du contrôle analogue spécifiées dans le règlement intérieur de la Société, la SPL doit rendre des comptes aux collectivités ou groupements actionnaires notamment au travers de la communication par le représentant au conseil d'administration de la SPL, d'un rapport annuel d'activités.

Le rapport annuel d'activités 2021 de la SPL Terres de Limousin figurant en annexe 1 de la présente délibération est à ce titre soumis à l'organe délibérant de la Communauté de communes.

Vu l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les lois n° 2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019,

Vu les articles L.1111-4, L.1111-10, L.1531-1, L.3121-23 et L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020/204 du 19 novembre 2020 et n°2021/152 du 3 juin 2021 relatives à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin, Vu les statuts constitutifs de la Société publique locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- APPROUVE, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et sous réserve de la libération en une seule fois de la totalité de la valeur nominale au pair des actions lors de leur souscription, l'adhésion en tant qu'actionnaire de la SPL Terres de Limousin de la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM), étant entendu que la souscription de cette dernière représente 276 actions d'une valeur nominale de 5 000 € chacune, soit une augmentation du capital social de la Société de 1,38 M€, portant ce dernière à 4,13 M€,
- RENONCE à son droit préférentiel de souscription à effet de réserver cette augmentation exclusivement à la CULM,
- APPROUVE les modifications statutaires de la SPL Terres de Limousin découlant de cette augmentation du capital social de la Société ainsi que les modifications du règlement intérieur de la SPL résultant de ces modifications, conformément aux termes du présent rapport,
- AUTORISE ses représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la SPL Terres de Limousin à approuver cette modification du capital social, ainsi que les modifications des organes dirigeants de la Société, et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision dans le cadre de leur mandat au sein de la Société,

- AUTORISE ses représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la SPL Terres de Limousin à approuver l'intégration de deux représentants de la CULM au sein du conseil d'administration, ainsi qu'un représentant au sein de l'assemblée générale de la Société,
- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2021 de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe 1 à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président, Pierre ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS				
Président						
1 ALLARD Pierre						
Vice-présidents	-					
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry		
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier		
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien				
Conseillers communautaires						
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain		
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry		
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald		
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa		
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine		
****** PDOCUBATIONS						

PROCURATIONS

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

***** **EXCUSÉS**

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	•	0

2022/099 - AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS TARIFICATION POUR LA NOUVELLE AIRE A SAINT-VICTURNIEN

Considérant la compétence « création, gestion et entretien des borne de camping-car » inscrite dans les statuts de la communauté de communes.

Considérant la délibération n° 2018/263, fixant la tarification des aires d'accueil des camping-cars,

RECU EN PREFECTURE le 08/04/2022 Application aspects for spaties in to 99_DE-087-200059400-20220407-2022_099-DE Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'appliquer le même tarif fixé à 3 € par jeton pour la borne située sur la commune de Saint-Victurnien.

Le conseil communautaire, Après délibération,

- VALIDE le tarif de 3 € par jeton pour la borne située à Saint-Victurnien,
- DIT que les recettes seront imputées à l'article 7068 du budget principal de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

POL & ANE DU LING

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président, Pierre ALLARD

PECON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session présidence de Monsieur Dierre AII ARD Président

rdinaire, sous la présidence de Monsieur Pierr					
		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents			i		
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires	-				
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	
	1	****** PROCURATIONS			
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice	-		conse	eillère communautaire	
CHAZELAS Laurence, conseillère communa				on the community of the control of t	
COINDEAU Lucien, conseiller communautain				nautaire	
DESROCHES Bernadette, conseillère commu					
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLA	RD Pi	erre, président			
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à	LACRO	OIX Philippe, vice-président			
	FYC	****** USÉS REPRÉSENTÉS			
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
****** FYCUSÉS					

EXCUSES

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire GERBAUD Alex, conseiller communautaire MURA Laure, conseillère communautaire MILOR Isabel, conseillère communautaire RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions	:	0

2022/100 - CITE DU CUIR

CONVENTION D'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Considérant les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et notamment sa compétence « création, gestion et entretien de la Cité du Cuir de Saint-Junien »,

Considérant la délibération n°2017/272 actant l'octroi d'une subvention de 800 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine au projet de la Cité du Cuir,

> RECUEN PREFECTURE le 08/04/2022 denti alcu apres l'Ispateston 99_SE-087-200059400-20220407-2022_100-DE

Considérant les évolutions récentes du projet, décalant le calendrier général de l'opération, Considérant la délibération n°2021/178 du 1^{er} juillet 2021 approuvant les études d'avant-projet de maîtrise d'œuvre, Considérant que les dépenses éligibles à une subvention régionale sont de 4 737 500 € HT sur un coût total du projet arrêté à 7 237 500 € HT,

Considérant la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 18/10/2021, attribuant une aide de 1 000 000 € au projet de la Cité du Cuir,

Considérant le projet de convention annexé la présente délibération,

Le conseil communautaire, Après délibération,

- AUTORISE le président à signer la convention octroyant une subvention du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine de 1 000 000 € au projet de la Cité du Cuir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022 Le Président, Pierre ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

		PRÉSENTS			
Président					
1 ALLARD Pierre					
Vice-présidents			2		
2 LACROIX Philippe	5	CALENDREAU Laëtitia	8	GRANET Thierry	
3 DUCHAMBON Jean	6	VOUZELLAUD Raymond	9	LEKIEFS Didier	
4 DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien			
Conseillers communautaires					
10 BALESTRAT Yoann	15	CLUZEAU Pascal	20	FAVRAUD Alain	
11 BEAUDET Hervé	16	COQUILLAUD Edouard	21	GOURAUD Thierry	
12 BEIGE Laurence	17	COUCAUD Nadège	22	KULIG Romuald	
13 CHABAUD Mireille	18	CROCI Eliane	23	LANNETTE MICHAUT Vanessa	
14 CHAZELLE Anne-Sophie	19	DAUVERGNE Frédéric	24	LATHIERE Claudine	
****** PROCURATIONS ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président ****** EXCUSÉS REPRÉSENTÉS BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD					
		****** EXCUSÉS			
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautai	re	LIXOUDED			
GERBAUD Alex, conseiller communautaire					
MURA Laure, conseillère communautaire					

formant la majorité des membres en exercice.

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Market Control of the		
Nombre de conseillers en exercice	:	35
Nombre de suffrages exprimés	:	30
Votes pour	:	30
Votes contre	:	0
Abstentions		0

2022/101 – BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE A SAINT-VICTURNIEN CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE CLUB DE CANOË KAYAK DE SAINT-VICTURNIEN

Considérant les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et notamment la compétence « création, équipement, entretien et gestion d'une base nautique à Saint-Victurnien », Considérant l'ordonnance n°2017-562 du 13 avril 2017, relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant le souhait de la communauté de communes de confier l'occupation de la partie canoë-kayak de la base de loisirs intercommunale à un opérateur dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public,

Considérant le lancement d'un appel à projet du 9 au 25 mars 2022 permettant de sélectionner cet opérateur,

Considérant la publicité de cet appel à projet effectué sur le panneau d'affichage de la communauté de communes, ainsi que sur son site Internet,

Considérant la candidature unique du CKC, le club de canoë kayak de Saint-Victurnien, dans laquelle le club prévoit une redevance annuelle de 1000 euros en échange de cette occupation (au prorata pour l'année 2022),

Considérant le projet de convention d'occupation du domaine public, joint à la présente délibération,

Le conseil communautaire. Après délibération,

- VALIDE la candidature du club de canoë kayak de Saint-Victurnien,
- AUTORISE le président à signer la convention d'occupation du domaine public avec le club de canoë kayak de Saint-Victurnien,
- DIT que la recette sera constatée au budget de l'exercice en cours.

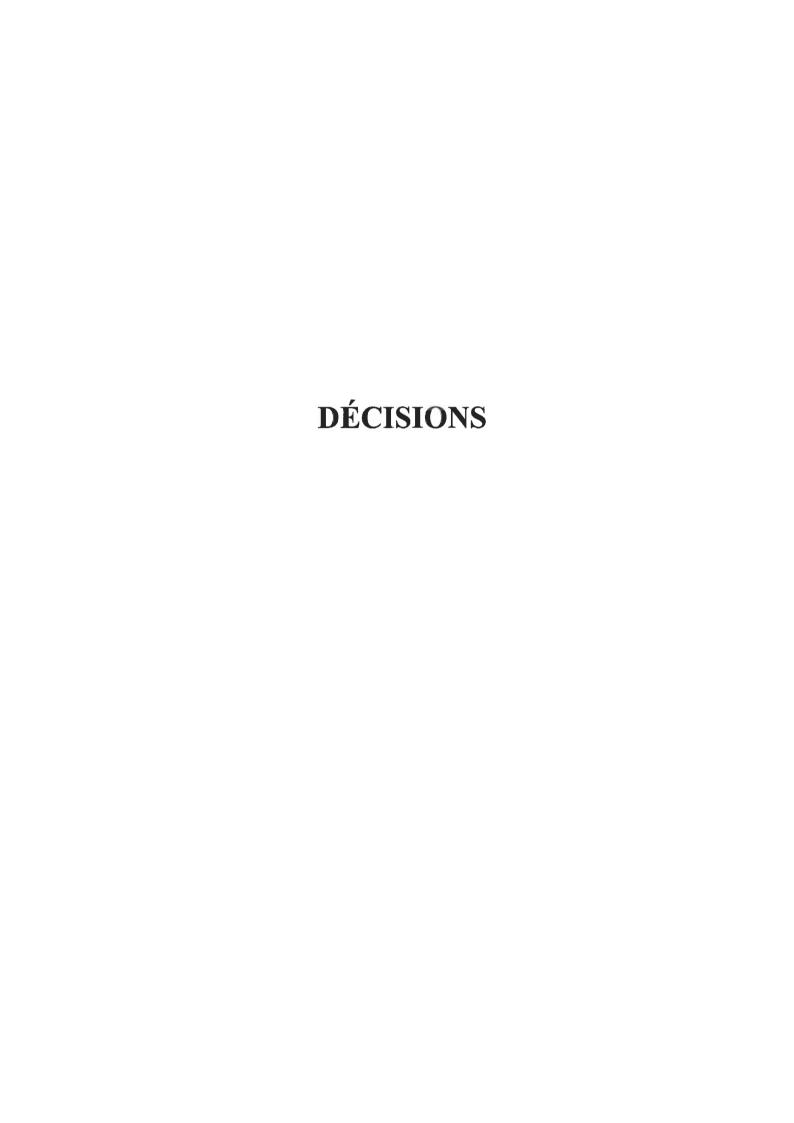
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD

Délibération publiée et certifiée exécutoire Le 8 avril 2022

Le Président, Pierre ALLARD



INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

- . à la signature d'un contrat de lignes de trésorerie pour le budget ordures ménagère avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 300 000 € Décision n° 2022/019 du 23 février 2022 ;
- . à la signature d'un contrat de lignes de trésorerie pour le budget eau avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 € Décision n° 2022/019 du 23 février 2022 ;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition avec la Mégisserie de Saint-Junien, représentée par son directeur en exercice Monsieur Olivier COUQUEBERG, pour mettre en place des ateliers de cuisine nordique dans le cadre de l'événement l'Etoile du Nord organisé en février 2022 proposés aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire et aux usagers de la Mégisserie Décision n° 2022/020 du 23 février 2022;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition avec la Mégisserie de Saint-Junien, représentée par son directeur en exercice Monsieur Olivier COUQUEBERG, pour mettre en place des ateliers de cuisine nordique dans le cadre de l'événement l'Etoile du Nord organisé en février 2022 proposés aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire et aux usagers de la Mégisserie.— Décision n° 2022/020 du 23 février 2022;
- . à la signature d'un contrat avec la société LDS, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée totale de 12 mois. Le montant annuel pour la période initiale est fixé à 400,00 euros HT, avec une révision de prix prévue au début de chaque période de maintenance Décision n° 2021/036 du 1^{er} mars 2022;
- . à la signature d'un contrat de prestations de services pour l'entretien du lotissement de l'Etang de Saint-Martin-de-Jussac présenté par l'Etablissement et service d'Aide par la Travail (ESAT), Chemin des Seilles 87200 SAINT-JUNIEN, pour un montant global annuel de 8 383.68 € TTC. Cette décision annule et remplace la décision 2022/013 en date du 31 janvier 2022 − Décision n° 2021/037 du 4 mars 2022 ;
- . à la formation « certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur au CREPS de Poitiers 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD du 9 mars 2022 au 11 mars 2022 qui se déroulera à Saint-Junien (87) pour les personnes suivantes : Madame Angélique ARCHAMBAUD, Monsieur Bertrand NENERT et Monsieur Taha MRABET pour un montant de 180,00 € TTC par participant soit un montant total de 540,00 € TTC, Décision n° 2021/038 du 4 mars 2022 ;
- . au remboursement du prêt relais n°5339958 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000 €, au budget annexe zone d'activités de Boisse Décision n° 2021/039 du 7 mars 2022 ;
- . à l'accord-cadre à bons de commande lié à la fourniture et à la livraison de sacs poubelles qui seront mis à disposition des foyers situés sur le territoire de la communauté de communes attribué à la société PTL SAS (76860 Ouville la Rivière). La durée d'exécution de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de sa notification. Le seuil minimum de commandes annuelles est fixé à 30 000.00 € HT. Le seuil maximum de commandes annuelles est fixé à 90 000.00 € HT Décision n° 2021/040 du 10 mars 2022 ;
- . à la signature d'une convention avec l'Association Sportive Automobile Terre de Saint-Junien, représentée par son président Monsieur Jean Brasseur, relative à la mise à disposition gratuite des locaux (garage, salle de réunion et local sanitaire) de l'aire d'accueil des gens du Voyage à Saint-Junien, pour l'organisation du 39° auto-cross de Saint-Junien le samedi 23 avril et le dimanche 24 avril 2022,— Décision n° 2021/041 du 10 mars 2022;

- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec l'association FAITES DES LIVRES représentée par son président Jean marc BIRGI, qui prendra effet le mardi 17 mai 2022 à 8 H 30 (montage du chapiteau) au lundi 23 mai 2022 à 8 h 30 (démontage du chapiteau) Décision n° 2021/042 du 15 mars 2022 ;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec l'association "Comité des fêtes de Javerdat" représentée par son Président en exercice Estienne DESVERGNES, qui prendra effet le jeudi 23 juin 2022 à 8 H 30 et se terminera le lundi 27 juin 2022 à 8H30 Décision n° 2021/043 du 15 mars 2022 ;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec l'association "Comité d'Animation Saint Briçois" représentée par son Président en exercice Pascal PAULAT, qui prendra effet le mardi 2 août 2022 à 8 heures 30 et se terminera le lundi 8 août 2022 à 8 heures 30 Décision n° 2021/044 du 15 mars 2022 ;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec l'association "Conservatoire Vivant des Arts Mécaniques" représentée par son vice-président en exercice Jean BOULESTEIX, qui prendra effet le mardi 27 septembre 2022 à 8 heures 30 et se terminera le lundi 3 octobre 2022 à 8 heures 30 Décision n° 2021/045 du 17 mars 2022;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec la mairie de Chaillac sur Vienne représentée par son Maire en exercice Jean Pierre GRANET, qui prendra effet le mardi 28 juin 2022 à 8 heures 30 et se terminera le lundi 3 juillet 2022 à 8 heures 30 Décision n° 2021/046 du 17 mars 2022;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec l'association "ROC ASSJ HAND BALL 87" représentée par sa Présidente en exercice Maria MARTIN MORENO, qui prendra effet le mardi 5 avril 2022 à 8 heures 30 et se terminera le lundi 11 avril 2022 à 8 heures 30 Décision n° 2021/047 du 17 mars 2022;
- . à une indemnité de sinistre survenu sur au Pont du Dérot à Saint-Junien, qui se décompose comme suit : un règlement immédiat d'un montant de 13474,38 euros ; un règlement différé sur présentation de justificatifs de 2139,50 euros Décision n° 2021/048 du 21 mars 2022 ;
- . à la signature d'un devis du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), dont le siège social est situé 20 rue des grands Augustins, 75006 Paris, relatif aux copies internes professionnelles d'œuvres protégées pour la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la ville de Saint-Junien, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 Décision n° 2021/049 du 22 mars 2022;
- . à la signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat Départemental pour l'élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED), relative au prêt de matériel du SYDED à la CCPOL pour l'organisation des marchés festifs pour la période du 07 juillet au 30 août 2022 Décision n° 2021/050 du 23 mars 2022 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée communautaire le 7 avril 2022, Le Président,